

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECMEBRE 2013

Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2013,

2013-082 Revalorisation des taxes et tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-083 Attribution de subvention aux associations sportives locales-exercice 2014

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-084 Attribution de subvention à diverses associations et établissements publics communaux-
année 2014

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-085 Budget primitif de la ville pour l'exercice 2014

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-086 Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP-CP)

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-087 Admission en non valeur des produits communaux-exercice 2013

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-088 Festival RUSSENKO 2014 : fixation des tarifs

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-089 Attribution d'une subvention à l'Association de Développement des Activités Socio-
éducatives (ADASE)

Rapporteur : Madame MATHONNAT

2013-090 Répartition de la dotation départementale aux associations locales
sur l'exercice 2013

Rapporteur : Monsieur GUILLAUD-BATAILLE

2013-091 Attribution de subventions à diverses associations - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur GUILLAUD-BATAILLE

2013-092 Fixation des tarifs pour les prestations de restauration, accueils de loisirs, centres de loisirs,
espace jeunesse et activités sportives pour l'année 2013

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2013-093 Solde de la participation de la ville au financement du centre nautique
du Kremlin-Bicêtre

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-094 Démolition de bâtiments : autorisation donnée au Maire de signer la demande de permis de
démolir

Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2013-095 Lancement d'une étude relative à la valorisation et l'aménagement des espaces verts de la
Ville du Kremlin-Bicêtre

Rapporteur : Monsieur BOULANGER

- 2013-096** Adhésion de la ville à l'association villes Internet
Rapporteur : Monsieur NICOLLE
- 2013-097** Approbation de l'avenant n°..... relatif au contrat Enfance Jeunesse 2012-2014
Rapporteur : Madame SOUGMI
- 2013-098** Centre social : convention cadre pluriannuelle entre le conseil général et la ville
Rapporteur : Madame BOCABEILLE
- 2013-099** Ressources Humaines – Convention d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2014/2017 souscrit par le CIG de la petite couronne auprès de CNP assurances/sofcap
Rapporteur : Monsieur NICOLLE
- 2013-100** Ressources Humaines - Médecine professionnelle et préventive - Adhésion auprès du CIG de la Petite Couronne
Rapporteur : Monsieur NICOLLE
- 2013-101** Délégation de Service Public : adoption de l'avenant n°2 à la délégation de service public du stationnement payant de surface, relatif à la mise en place d'un nouveau mode de paiement
Rapporteur : Monsieur MONTEIL
- 2013-102** Délégation de service public : rapport annuel 2012 sur la délégation de service public du stationnement payant de surface
Rapporteur : Monsieur MONTEIL
- 2013-103** Communication du rapport annuel 2012 sur le service public du gaz établi par le Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)
Rapporteur : Monsieur MONTEIL
- 2013-104** Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) relatif à l'année 2012
Rapporteur : Madame LEFEVRE
- 2013-105** Communication du rapport d'activité du SIFUREP 2012 (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)
Rapporteur : Madame ALESSANDRINI
- 2013-106** Communication du rapport d'activité du délégataire des marches forains, la société SOMAREP : rapport annuel 2011
Rapporteur : Madame POISAT
- 2013-107** Communication du rapport d'activité du délégataire des marches forains, la société SOMAREP : rapport annuel 2012
Rapporteur : Madame POISAT
- 2013-108** Communication du rapport d'activité 2012 de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-082

REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 28
Représentés..... 7
Absents..... 0

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme GUILLOT par M. BANBUCK
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2014

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Comme chaque année, il convient d'actualiser certains tarifs concernant les droits de voirie, les locations de salle ou de matériel mais aussi ceux applicables au cimetière.

Lors de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, il est proposé aux familles d'apposer sur le livre en marbre une identification du défunt, qui comprends les mentions suivantes : Nom – prénom et année de naissance et de décès. S'agissant d'une nouvelle offre de service à la population, il est proposé d'actualiser ce service en passant de 32 € à 40 €.

Par ailleurs, l'ouverture de L'ECHO a permis de créer une dynamique culturelle forte dans un quartier en pleine mutation. L'auditorium, situé au sein de cet établissement, est pourvu d'un matériel de régie professionnel. Aussi, au-delà du rayonnement culturel qu'il confère à la Ville, cet équipement est un outil nouveau qui sera mis au service des entreprises kremlinoises. Celles-ci, pour l'organisation de conférences ou de colloques, pourront bénéficier de la location de cet espace suivant les tarifs indiqués ci-dessous.

Je vous propose par ailleurs d'augmenter les autres tarifs de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2014. Les tarifs s'établiront donc comme suit :

I - DROITS DE VOIRIE	2013	2014
Bennes à gravats (redevance forfaitaire par jour d'immobilisation sur la voie publique)	23 €	23 €
Palissades (le mètre linéaire par mois d'installation ou fraction de mois entamé)	12 €	12 €
Echafaudages (le mètre linéaire par mois de pose ou fraction de mois entamé)	12 €	12 €
Occupation temporaire du sol clos ou non de la voie publique ou du domaine privé de la ville dans le cadre de travaux (le mètre carré par mois ou par fraction de mois entamé)	15 €	15 €
II - DROITS D'ETALAGE ET DE TERRASSE	2013	2014
Terrasse fermée (sur la voie publique) - hors périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	205 €	209 €
Terrasse fermée (sur la voie publique) - inscrit dans le périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	270 €	275 €
Etalages permanents et terrasses ouvertes - hors périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	65 €	66 €
Etalages permanents et terrasses ouvertes - inscrit dans le périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	45 €	46 €
Etalages exceptionnels n'excédant pas 1 mois dans l'année - Tarifs journalier par mètre carré	2 €	2 €
Etalages exceptionnels pour les marchés thématiques - tarif journalier par mètre carré	4 €	4 €

III - TAXES POUR L'EXERCICE DU COMMERCE AMBULANT		2013	2014
FORFAIT ANNUEL			
- Installation 1 fois par semaine		868 €	885 €
- Installation 2 à 3 fois par semaine		1 735 €	1 770 €
- Installation permanente		3 687 €	3 761 €
Tarif du m ² supplémentaire au-delà de 20 m ²		65 €	66 €
FORFAIT OCCASIONNEL OU SAISONNIER			
Etalage ou camionnette de vente ambulante			
- Installation inférieur à 10 m ² /Tarif à la journée		27 €	27 €
- Installation comprise entre 10 et 20 m ² /Tarif à la journée		49 €	50 €
Vente de chrysanthèmes à la toussaint			
- Installation inférieur à 10 m ² /Forfait 5 jours		108 €	110 €
- Installation comprise entre 10 et 20 m ² /Forfait 5 jours		217 €	221 €
Spectacles et manèges forains			
- Cirque/ Tarif journalier		130 €	133 €
- Théâtre de marionnettes/ Tarif à la journée		65 €	66 €
- Manège/Tarif à la semaine		92 €	94 €
Chalet ou autres guérites de ventes fixes (inf. à 10 m²)			
- Tarif par semaine		81 €	83 €
- Tarif du m ² supplémentaire entre 10 et 20 m ²		8 €	8 €
FORFAIT MENSUEL			
Etalage de produits alimentaires saisonniers < à 10 m² ne dépassant pas 6 mois dans l'année			
- Installation 1 fois par semaine		76 €	77 €
- Installation 2 à 3 fois par semaine		152 €	155 €
- Installation permanente		304 €	310 €
IV - LOCATION DE L'ESPACE ANDRE MAIGNE			
18 bis, rue du 14 juillet		2013	2014
1) LOCATION D'UN QUART DE SALLE A L'HEURE OU POUR 4H00			
TARIFS HORAIRES			
de 9h00 à 23h00			
- Particuliers Kremlinois et associations locales		47 €	48 €
de 23h00 à 1h00			
- Particuliers Kremlinois et associations locales		60 €	61 €
TARIF FORFAITAIRES			
Pour 4h00			
- Copropriétaires ou sociétés, pour réunions et particuliers		176 €	179 €
L'heure supplémentaire			
		59 €	60 €
CONDITIONS DE GRATUITE			
Associations locales			
- une réunion de travail de 4h00 par mois (intensité sonore limitée) non cumulable d'un mois à l'autre.			
Groupes Politiques du Conseil Municipal			

2) LOCATION DE SALLE POUR 7 HEURES		
TARIFS SALLE EN TOTALITE (380 personnes environ)		
Personnes extérieures	1 942 €	1 981 €
Heure supplémentaire	162 €	165 €
Habitants de la ville	903 €	921 €
Heure supplémentaire	78 €	80 €
Associations de la ville	452 €	461 €
Heure supplémentaire	78 €	80 €
TARIFS DEMI SALLE (190 personnes environ)		
Personnes extérieures	1 120 €	1 142 €
Heure supplémentaire	98 €	100 €
Habitants de la ville	554 €	565 €
Heure supplémentaire	62 €	63 €
Associations de la ville	282 €	288 €
Heure supplémentaire	62 €	63 €
TARIFS QUART DE SALLE (90 personnes environ)		
Personnes extérieures	641 €	654 €
Heure supplémentaire	71 €	72 €
Habitants de la ville	282 €	288 €
Heure supplémentaire	40 €	41 €
Associations de la ville	141 €	144 €
Heure supplémentaire	40 €	41 €
CONDITIONS DE GRATUITE		
Associations Kremlinoises		
- une par an (à leur convenance suivant disponibilités) salle en totalité		
Groupe politiques du Conseil Municipal		
Associations locales d'Anciens Combattants et associations patriotiques ou du souvenir (à leur convenance suivant disponibilités)		
Personnel Communal et assimilés		
- une par an (1/4 de salle sauf exception) par agent ou par couple d'agent		
- au-delà d'une par an : application du tarif "habitants de la ville"		
Etablissement publics locaux, d'enseignement, d'O.P.H du Kremlin-Bicêtre et assimilés		
- dans la limite des horaires disponibles		
V - <u>TARIFS PRETS D'URNES ET D'ISOLOIRS</u>		
<u>AUX ENTREPRISES LOCALES</u>	2013	2014
Selon leur disponibilité, les urnes et isoairs de la Commune seront prêtés aux sociétés et entreprises du Kremlin-Bicêtre qui en feront la demande dans le cadre d'élections organisées par leur Comité d'Entreprise ou autres, moyennant une participation financière :		
URNE		
Tarifs par urne	10 €	10 €
ISOLOIR		
Tarif par isoloir quelle que soit la durée du prêt	20 €	20 €

CONDITIONS DE GRATUITE		
Pour les associations et les établissements scolaires de la ville		
VI - TARIFS DE LOCATIONS DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES	2013	2014
GYMNASE J. DUCASSE ou COSEC E. PURKART		
Mise à disposition du terrain omnisports / heure	70 €	71 €
SALLES SPORTIVES SPECIALISEES		
Mise à disposition d'une salle / heure	35 €	36 €
STADE TERRAIN		
Match de football (soit 1h30) - de jour	76 €	77 €
Match de football (soit 1h30) - de nuit (l'hiver à partir de 17h00 et l'été à partir de 19h30)	91 €	93 €
Entraînement - associations non kremlinoises / heure	102 €	104 €
HALLE DES SPORTS		
Mise à disposition d'un équipement sportif / heure - 1 terrain	70 €	71 €
Mise à disposition d'un équipement sportif / heure - Totalité	139 €	142 €
CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES KREMLINOISES		
La moitié de tous les tarifs indiqués ci-dessus		
CONDITIONS DE GRATUITE		
Pour les associations sportives locales agréées par la ville et les écoles communales.		
LOCATION TERRAIN DE TENNIS ET MUR D'ENTRAINEMENT (centre de loisirs AIME CESAIRE)	2013	2014
Tarif kremlinois et associations d'entreprises kremlinoises - 1 heure	8 €	8 €
Tarif kremlinois et associations d'entreprises kremlinoises - Forfait 10h	60 €	61 €
Tarif réduit kremlinois (- 18 ans, étudiants, pôle emploi) - 1 heure	4 €	4 €
Tarif réduit kremlinois (- 18 ans, étudiants, pôle emploi) - Forfait 10h	34 €	35 €
Tarif non kremlinois : - 1 heure	11 €	11 €
Tarif non kremlinois : - Forfait 10 h	88 €	90 €

VII - TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL	2013	2014
TARIFS CONCESSIONS		
Concessions de 10 ans	317 €	323 €
Concessions de 30 ans	865 €	882 €
Concessions de 50 ans	2 817 €	2 873 €
Location d'un caveau provisoire par corps les 8 premiers jours	60 €	61 €
Location d'un caveau provisoire par corps au-delà par jour	8 €	8 €
VIII - TAXES DE CONVOI ET D'INHUMATION	2013	2014
TAXES		
Convoi (adultes et enfants)	68 €	69 €
Inhumation (adultes et enfants)	68 €	69 €
Dispersion de cendres	32 €	40 €
IX - TARIFS DES SERVICES FUNERAIRES RELATIFS A L'ACHAT DES CASES DE COLUMBARIUM	2013	2014
CASE A URNE		
Pour 10 ans	303 €	309 €
Pour 30 ans	820 €	836 €
Pour 50 ans	1 099 €	1 121 €
CASE A DEUX URNES		
Pour 10 ans	606 €	618 €
Pour 30 ans	1 639 €	1 672 €
Pour 50 ans	2 199 €	2 243 €
CAVURNES		
Pour 10 ans	317 €	323 €
Pour 30 ans	865 €	882 €
Pour 50 ans	2 817 €	2 873 €
X - TARIFS DES COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE LIVRES SUR LES SUPPORTS PAPIER ET ELECTRONIQUE	Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif NOR: PRMG0170682A	
TAXES DES COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
Page de format A4 en noir et blanc	0,18 €	
Disquette	1,83 €	
Cédérom	2,75 €	
XI - TARIFS DU PASS NUMERIQUE	2013	
Pour un atelier	3 €	
Pour 2 ateliers	6 €	

Pour 3 ateliers	9 €	
Pour 4 ateliers	11 €	
XII - DROITS D'INSCRIPTION ET DIVERS TARIFS DE LA MEDIATHEQUE L'ECHO ET DE L'AUDITORIUM	2013	2014
1 - LA MEDIATHEQUE		
DROITS D'INSCRIPTION		
Conditions de gratuité		
Pour les kremlinois Pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre Pour les étudiants et les scolaires inscrits dans un établissement d'enseignement du Kremlin-Bicêtre, ou ayant un ascendant, parent ou grand parent domicilié au Kremlin-Bicêtre		
Autres personnes n'entrant dans aucune de ces catégories	30 €	
Tarifs préférentiels aux salariés d'entreprises du Kremlin-Bicêtre		15 €
En cas de partenariat avec le Comité d'entreprise . 10€ payé par le comité d'entreprise en fin d'exercice en fonction du nombre d'inscription réalisé pendant l'année . 5€ payable par le salarié lors de l'inscription En cas de non partenariat avec le Comité d'entreprise ou absence de CE . 15€ acquittable par le salarié lors de l'inscription		
DROITS DE REPROGRAPHIE		
Photocopies	0,20 €	
Impression		
Cartes pour 5 impressions	1,00 €	
Cartes pour 30 impressions	5,00 €	
Crédit gratuit de 10 impressions lors de l'inscription		
REMBOURSEMENT DE CARTE PERDUE ET VENTE DE SACS EN TISSU		
Edition nouvelle carte		2,00 €
Sacs en tissu réutilisables		2,00 €
2 - L'AUDITORIUM		
Location de l'auditorium aux entreprises		
Prestation de base / sans régisseur → installation tables, chaises et micros sur scène		
Demi-journée (4h)		368,60 €
Journée entière (8h)		837,20 €
Prestation complète avec régisseur → installation tables, chaises, micros, lumière, vidéoprojecteur, webcam		
Demi-journée (4h)		1 002,20 €
Journée entière (8h)		1 420,80 €
(Intermittent rémunéré 61 €/Heure		

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (M. AUBAGUE, M. POIRSON, M. REISSER),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 Les tarifs des taxes municipales sont fixés dans les conditions stipulées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2014.

I - DROITS DE VOIRIE	2013	2014
Bennes à gravats (redevance forfaitaire par jour d'immobilisation sur la voie publique)	23 €	23 €
Palissades (le mètre linéaire par mois d'installation ou fraction de mois entamé)	12 €	12 €
Echafaudages (le mètre linéaire par mois de pose ou fraction de mois entamé)	12 €	12 €
Occupation temporaire du sol clos ou non de la voie publique ou du domaine privé de la ville dans le cadre de travaux (le mètre carré par mois ou par fraction de mois entamé)	15 €	15 €
II - DROITS D'ETALAGE ET DE TERRASSE	2013	2014
Terrasse fermée (sur la voie publique) - hors périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	205 €	209 €
Terrasse fermée (sur la voie publique) - inscrit dans le périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	270 €	275 €
Etalages permanents et terrasses ouvertes - hors périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	65 €	66 €
Etalages permanents et terrasses ouvertes - inscrit dans le périmètre des marchés d'approvisionnement, par mètre carré et par année commencée	45 €	46 €
Etalages exceptionnels n'excédant pas 1 mois dans l'année - Tarifs journalier par mètre carré	2 €	2 €
Etalages exceptionnels pour les marchés thématiques - tarif journalier par mètre carré	4 €	4 €
III - TAXES POUR L'EXERCICE DU COMMERCE AMBULANT	2013	2014
FORFAIT ANNUEL		
- Installation 1 fois par semaine	868 €	885 €

- Installation 2 à 3 fois par semaine	1 735 €	1 770 €
- Installation permanente	3 687 €	3 761 €
Tarif du m ² supplémentaire au-delà de 20 m ²	65 €	66 €
FORFAIT OCCASIONNEL OU SAISONNIER		
Etalage ou camionnette de vente ambulante		
- Installation inférieur à 10 m ² /Tarif à la journée	27 €	27 €
- Installation comprise entre 10 et 20 m ² /Tarif à la journée	49 €	50 €
Vente de chrysanthèmes à la toussaint		
- Installation inférieur à 10 m ² /Forfait 5 jours	108 €	110 €
- Installation comprise entre 10 et 20 m ² /Forfait 5 jours	217 €	221 €
Spectacles et manèges forains		
- Cirque/ Tarif journalier	130 €	133 €
- Théâtre de marionnettes/ Tarif à la journée	65 €	66 €
- Manège/Tarif à la semaine	92 €	94 €
Chalet ou autres guérites de ventes fixes (inf. à 10 m²)		
- Tarif par semaine	81 €	83 €
- Tarif du m ² supplémentaire entre 10 et 20 m ²	8 €	8 €
FORFAIT MENSUEL		
Etalage de produits alimentaires saisonniers < à 10 m² ne dépassant pas 6 mois dans l'année		
- Installation 1 fois par semaine	76 €	77 €
- Installation 2 à 3 fois par semaine	152 €	155 €
- Installation permanente	304 €	310 €
IV - LOCATION DE L'ESPACE ANDRE MAIGNE		
18 bis, rue du 14 juillet	2013	2014
1) LOCATION D'UN QUART DE SALLE A L'HEURE OU POUR 4H00		
TARIFS HORAIRES		
de 9h00 à 23h00	47 €	48 €
- Particuliers Kremlinois et associations locales		
de 23h00 à 1h00	60 €	61 €
- Particuliers Kremlinois et associations locales		
TARIF FORFAITAIRES		
Pour 4h00	176 €	179 €
- Copropriétaires ou sociétés, pour réunions et particuliers		
L'heure supplémentaire	59 €	60 €
CONDITIONS DE GRATUITE		
Associations locales		
- une réunion de travail de 4h00 par mois (intensité sonore limitée) non cumulable d'un mois à l'autre.		
Groupes Politiques du Conseil Municipal		
2) LOCATION DE SALLE POUR 7 HEURES		
TARIFS SALLE EN TOTALITE (380 personnes environ)		
Personnes extérieures	1 942 €	1 981 €
Heure supplémentaire	162 €	165 €

Habitants de la ville	903 €	921 €
Heure supplémentaire	78 €	80 €
Associations de la ville	452 €	461 €
Heure supplémentaire	78 €	80 €
TARIFS DEMI SALLE (190 personnes environ)		
Personnes extérieures	1 120 €	1 142 €
Heure supplémentaire	98 €	100 €
Habitants de la ville	554 €	565 €
Heure supplémentaire	62 €	63 €
Associations de la ville	282 €	288 €
Heure supplémentaire	62 €	63 €
TARIFS QUART DE SALLE (90 personnes environ)		
Personnes extérieures	641 €	654 €
Heure supplémentaire	71 €	72 €
Habitants de la ville	282 €	288 €
Heure supplémentaire	40 €	41 €
Associations de la ville	141 €	144 €
Heure supplémentaire	40 €	41 €
CONDITIONS DE GRATUITE		
Associations Kremlinoises		
- une par an (à leur convenance suivant disponibilités) salle en totalité		
Groupe politiques du Conseil Municipal		
Associations locales d'Anciens Combattants et associations patriotiques ou du souvenir (à leur convenance suivant disponibilités)		
Personnel Communal et assimilés		
- une par an (1/4 de salle sauf exception) par agent ou par couple d'agent		
- au-delà d'une par an : application du tarif "habitants de la ville"		
Etablissement publics locaux, d'enseignement, d'O.P.H du Kremlin-Bicêtre et assimilés		
- dans la limite des horaires disponibles		
V - TARIFS PRETS D'URNES ET D'ISOLOIRS		
AUX ENTREPRISES LOCALES	2013	2014
Selon leur disponibilité, les urnes et isolements de la Commune seront prêtés aux sociétés et entreprises du Kremlin-Bicêtre qui en feront la demande dans le cadre d'élections organisées par leur Comité d'Entreprise ou autres, moyennant une participation financière :		
URNE		
Tarifs par urne	10 €	10 €
ISOLOIR		
Tarif par isolement quelle que soit la durée du prêt	20 €	20 €
CONDITIONS DE GRATUITE		
Pour les associations et les établissements scolaires de la ville		
VI - TARIFS DE LOCATIONS DES INSTALLATIONS		
SPORTIVES MUNICIPALES	2013	2014
GYMNASE J. DUCASSE ou COSEC E. PURKART		

Mise à disposition du terrain omnisports / heure	70 €	71 €
--	------	------

SALLES SPORTIVES SPECIALISEES		
Mise à disposition d'une salle / heure	35 €	36 €
STADE TERRAIN		
Match de football (soit 1h30) - de jour	76 €	77 €
Match de football (soit 1h30) - de nuit (l'hiver à partir de 17h00 et l'été à partir de 19h30)	91 €	93 €
Entraînement - associations non kremlinoises / heure	102 €	104 €
HALLE DES SPORTS		
Mise à disposition d'un équipement sportif / heure - 1 terrain	70 €	71 €
Mise à disposition d'un équipement sportif / heure - Totalité	139 €	142 €
CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES KREMLINOISES		
La moitié de tous les tarifs indiqués ci-dessus		
CONDITIONS DE GRATUITE		
Pour les associations sportives locales agréées par la ville et les écoles communales.		
LOCATION TERRAIN DE TENNIS ET MUR D'ENTRAINEMENT (centre de loisirs AIME CESAIRE)	2013	2014
Tarif kremlinois et associations d'entreprises kremlinoises - 1 heure	8 €	8 €
Tarif kremlinois et associations d'entreprises kremlinoises - Forfait 10h	60 €	61 €
Tarif réduit kremlinois (- 18 ans, étudiants, pôle emploi) - 1 heure	4 €	4 €
Tarif réduit kremlinois (- 18 ans, étudiants, pôle emploi) - Forfait 10h	34 €	35 €
Tarif non kremlinois : - 1 heure	11 €	11 €
Tarif non kremlinois : - Forfait 10 h	88 €	90 €
VII - TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMENTIERE COMMUNAL	2013	2014
TARIFS CONCESSIONS		
Concessions de 10 ans	317 €	323 €
Concessions de 30 ans	865 €	882 €
Concessions de 50 ans	2 817 €	2 873 €
Location d'un caveau provisoire par corps les 8 premiers jours	60 €	61 €
Location d'un caveau provisoire par corps au-delà par jour	8 €	8 €

VIII - TAXES DE CONVOI ET D'INHUMATION	2013	2014
TAXES		
Convoi (adultes et enfants)	68 €	69 €
Inhumation (adultes et enfants)	68 €	69 €
Dispersion de cendres	32 €	40 €
IX - TARIFS DES SERVICES FUNERAIRES RELATIFS A L'ACHAT DES CASES DE COLUMBARIUM	2013	2014
CASE A URNE		
Pour 10 ans	303 €	309 €
Pour 30 ans	820 €	836 €
Pour 50 ans	1 099 €	1 121 €
CASE A DEUX URNES		
Pour 10 ans	606 €	618 €
Pour 30 ans	1 639 €	1 672 €
Pour 50 ans	2 199 €	2 243 €
CAVURNES		
Pour 10 ans	317 €	323 €
Pour 30 ans	865 €	882 €
Pour 50 ans	2 817 €	2 873 €
X - TARIFS DES COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE LIVRES SUR LES SUPPORTS PAPIER ET ELECTRONIQUE	Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif NOR: PRMG0170682A	
TAXES DES COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
Page de format A4 en noir et blanc		0,18 €
Disquette		1,83 €
Cédérom		2,75 €
XI - TARIFS DU PASS NUMERIQUE	2013	
Pour un atelier	3 €	
Pour 2 ateliers	6 €	
Pour 3 ateliers	9 €	
Pour 4 ateliers	11 €	
XII - DROITS D'INSCRIPTION ET DIVERS TARIFS DE LA MEDIATHEQUE L'ECHO ET DE L'AUDITORIUM	2013	2014
1 - LA MEDIATHEQUE		
DROITS D'INSCRIPTION		
Conditions de gratuité		
Pour les kremlinois		

Pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre Pour les étudiants et les scolaires inscrits dans un établissement d'enseignement du Kremlin-Bicêtre, ou ayant un ascendant, parent ou grand parent domicilié au Kremlin-Bicêtre		
Autres personnes n'entrant dans aucune de ces catégories	30 €	
Tarifs préférentiels aux salariés d'entreprises du Kremlin-Bicêtre		15 €
En cas de partenariat avec le Comité d'entreprise . 10€ payé par le comité d'entreprise en fin d'exercice en fonction du nombre d'inscription réalisé pendant l'année . 5€ payable par le salarié lors de l'inscription En cas de non partenariat avec le Comité d'entreprise ou absence de CE . 15€ acquittable par le salarié lors de l'inscription		
DROITS DE REPROGRAPHIE		
Photocopies	0,20 €	
Impression		
Cartes pour 5 impressions	1,00 €	
Cartes pour 30 impressions	5,00 €	
Crédit gratuit de 10 impressions lors de l'inscription		
REMBOURSEMENT DE CARTE PERDUE ET VENTE DE SACS EN TISSU		
Edition nouvelle carte		2,00 €
Sacs en tissu réutilisables		2,00 €
2 - L'AUDITORIUM		
Location de l'auditorium aux entreprises		
Prestation de base / sans régisseur → installation tables, chaises et micros sur scène		
Demi-journée (4h)		368,60 €
Journée entière (8h)		837,20 €
Prestation complète avec régisseur → installation tables, chaises, micros, lumière, vidéoprojecteur, webcam		
Demi-journée (4h)		1 002,20 €
Journée entière (8h)		1 420,80 €
(Intermittent rémunéré 61 €/Heure)		

Article 2 Les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2014.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Maurent

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-083

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION AUX
ASSOCIATIONS
SPORTIVES LOCALES -
EXERCICE 2014**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES -
EXERCICE 2014**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permet l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Pour l'année 2014, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes, en vous rappelant, conformément à la réglementation, qu'une convention a été signée entre la ville et chaque organisme dont le montant de l'attribution est supérieur à 23 000 € :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
6574	40	Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre	Association	272 500,00
6574	40	Union Sportive du Kremlin-Bicêtre	Association	137 000,00
6574	40	KB UNITED	Association	15 000,00
6574	40	Citoyenneté Active	Association	6 000,00
TOTAL				430 500,00

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu le budget primitif 2014;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article unique De voter l'attribution des subventions suivantes, pour l'année 2014 :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
6574	40	Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre	Association	272 500,00
6574	40	Union Sportive du Kremlin-Bicêtre	Association	137 000,00
6574	40	KB UNITED	Association	15 000,00
6574	40	Citoyenneté Active	Association	6 000,00
TOTAL				430 500,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-084

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION A
DIVERSES
ASSOCIATIONS ET
ETABLISSEMENTS
PUBLICS COMMUNAUX
- ANNEE 2014**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - ANNEE 2014**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permet l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Pour l'année 2014, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes, en vous rappelant, conformément à la réglementation, qu'une convention a été signée entre la ville et chaque organisme dont le montant de l'attribution est supérieur à 23 000 € :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
657362	520	CCAS Action sociale et Aides Ménagères	Droit public	291 505,00
657362	520	CCAS – Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetièrre	Droit public	20 000,00
6574	020	Comité de Gestion des Œuvres Sociales du personnel de la Commune du Kremlin-Bicêtre	Association	93 013,00
6574	025	Subvention Centre d'Information Droit des Femmes (CIDJ) accès au droit	Association	11 800,00
6574	512	Sami (Service d'Accueil Médical Initial)	Droit privé	19 661,00
6574	64	Les Petits Cailloux	Association	65 000,00
6574	72	Subvention permanences de l'Association pour le Droit et l'Information au Logement (ADIL) local OPAH	Association	2 500,00
6574	90	Mission Locale Intercommunale du Nord-Ouest du Val de Marne	Association	65 000,00
		TOTAL		568.479,00

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu le budget primitif 2014;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article unique De voter l'attribution des subventions suivantes, pour l'année 2014 :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
657362	520	CCAS Action sociale et Aides Ménagères	Droit public	291 505,00
657362	520	CCAS – Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetière	Droit public	20 000,00
6574	020	Comité de Gestion des Œuvres Sociales du personnel de la Commune du Kremlin-Bicêtre	Association	93 013,00
6574	025	Centre d'Information Droit des Femmes (CIDJ) accès au droit	Association	11 800,00
6574	512	Sami (Service d'Accueil Médical Initial)	Droit privé	19 661,00
6574	64	Les Petits Cailloux	Association	65 000,00
6574	72	Subvention permanences de l'Association pour le Droit et l'Information au Logement (ADIL) local OPAH	Association	2 500,00
6574	90	Mission Locale Intercommunale du Nord-Ouest du Val de Marne	Association	65 000,00
		TOTAL		568 479,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-085

**BUDGET PRIMITIF DE
LA VILLE POUR
L'EXERCICE 2014**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2014

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre dernier a permis de fixer nos objectifs. Nous soumettons à votre approbation le projet de budget primitif 2014.

L'équilibre budgétaire

Au regard des actions que nous vous proposons de conduire en 2014, il convient d'appréhender les grands équilibres et les financements qui sous-tendent la construction du budget.

1. Les recettes de fonctionnement

Dans ce nouveau projet de loi de finances pour 2014, les engagements de redressement des finances publiques dans le Pacte de Confiance et de Responsabilité avec les collectivités locales reposent sur une réduction de 1,5 milliards d'euros au sein des concours financiers.

Evolution de la DGF

L'effort demandé aux collectivités pèse principalement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF). Le produit attendu en 2014 est estimé à 4 612 229€, soit une baisse de -3% par rapport à 2013, sur la partie liée à la dotation de base, la part de dotation garantie reste identique.

Les dotations de péréquation communale

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2014 maintien un effort en faveur de la péréquation.

Pour déterminer le montant de nos dotations dans le budget 2013, une évolution prévisionnelle de 150 habitants a été prise en compte. Le montant de la dotation globale de fonctionnement (Dotation forfaitaire, FSRIF, DNP et DSU) a donc été estimé à 5 698 230 €, ce qui représente une baisse globale de 5 % par rapport à 2013.

En ce qui concerne la **dotation de solidarité urbaine (DSU)**, nous avons reconduit le montant attribué en 2013, c'est-à-dire 358 617 €.

La **dotation nationale de péréquation (DNP)** a été estimée pour sa part à 72 948 €, soit une baisse de 33 % par rapport à la notification 2013. En effet, notre commune n'est plus éligible à cette dotation depuis 2012, mais grâce au système de garantie, nous avons bénéficié en 2013 à hauteur de 75 % du montant de 2011, ainsi qu'en 2014 (75 % du montant de 2012).

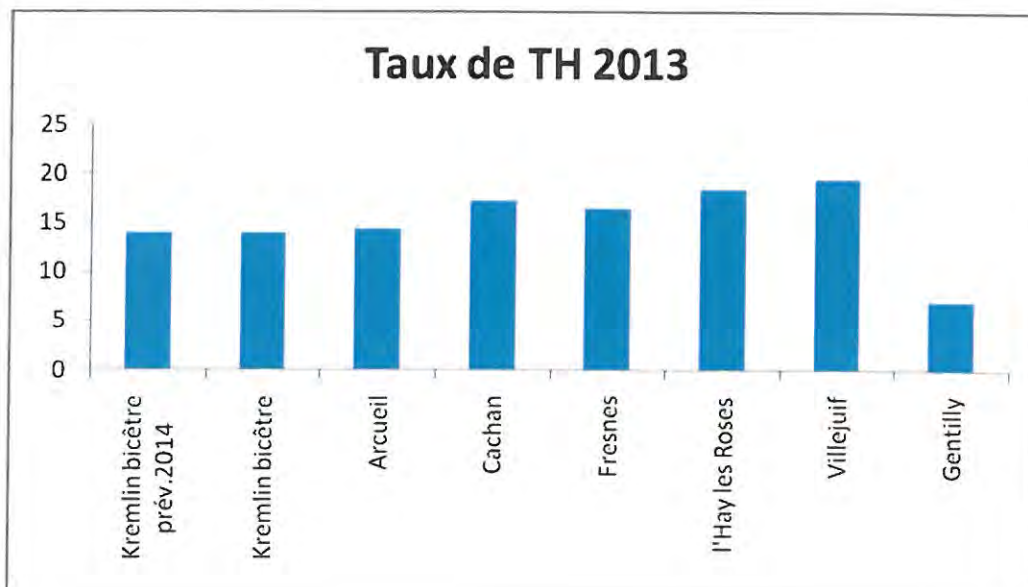
La Loi de Finances 2014 va apporter des aménagements au **fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)** avec la prise en compte d'un critère de charges (revenu moyen par habitant) à hauteur de 20 %, mais aussi, le relèvement du plafond des contributions (de 10 à 11 %). Un montant de 654 436 € a donc été inscrit.

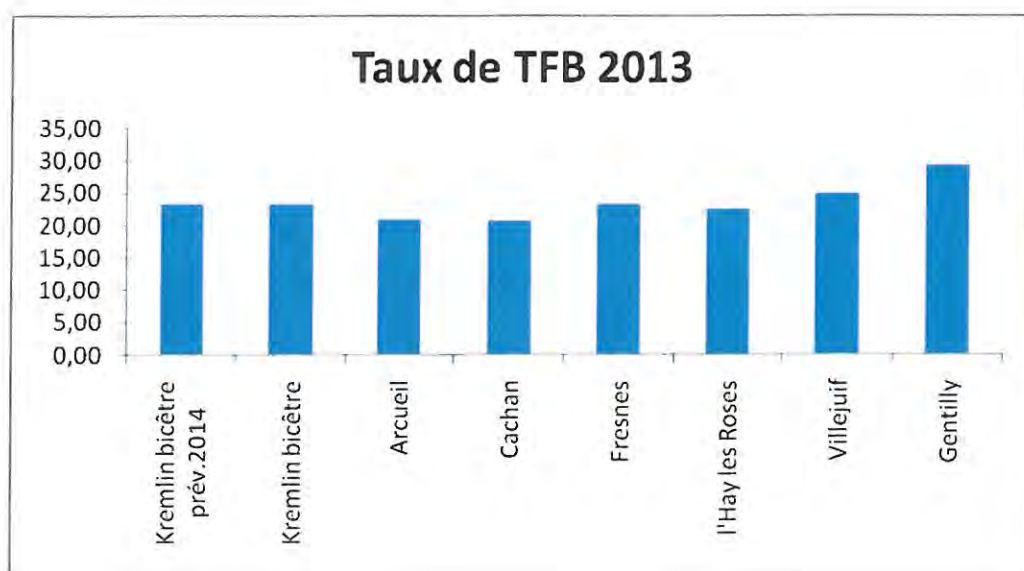
La dotation globale de fonctionnement : avec hypothèse de 150 habitants supplémentaires

	Notif. 2013	BP 2014
Dotation Forfaitaire	4 884 785 €	4 612 229 €
	- 5,6 %	
DNP	109 422 €	72 948 €
	- 33,3 %	
DSU	358 617 €	358 617 €
	0 %	
FSRIF	654 436 €	654 436 €
	0 %	
	6 007 260 €	5 698 230 €
	- 5 %	

La fiscalité

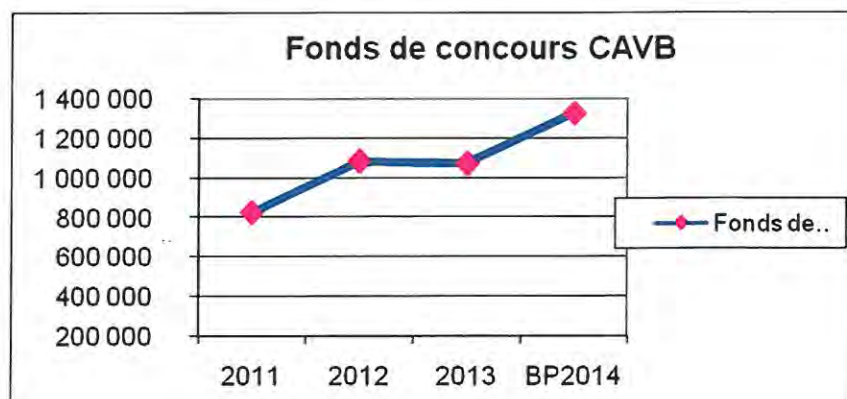
L'engagement de ne pas procéder à l'augmentation des taux sera tenu. Le montant des contributions directes s'établit à 17 930 224 €, en hausse de 2 % par rapport au montant de 2013. Cette progression prend en compte à la fois la revalorisation forfaitaire des bases décidée par le parlement et l'augmentation physique des bases.





Suite au pacte financier, fiscal et social conclu avec l'intercommunalité, le montant de la **dotation de solidarité communautaire (DSC)** s'élèvera à 852 000 € et celui de **l'Attribution de compensation (AC)** à 2 399 819 €.

Le choix fait par la Ville en faveur de l'implantation d'entreprises sur son territoire continue à faire évoluer de façon significative **les fonds de concours** qui nous sont reversés par la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre. Le montant perçu en 2013 est supérieur à la prévision du BP 2013 et nous inscrivons au BP 2014 un montant de 1 327 000€.



La taxe additionnelle aux droits de mutation

Cette taxe est par nature fluctuante, liée au volume des transactions immobilières effectuées sur la ville. Tenant compte de la particularité du marché francilien, et par mesure de prudence, un montant de 600 000 € est inscrit en 2014 identique à celui du BP 2013.

Le produit des services

Le chapitre 70 « produits des services » fait apparaître une diminution de 1 % qui provient de la prise en charge par la ville des classes transplantées. Par ailleurs, nous avons pris en compte la revalorisation de 2 % de l'ensemble des tarifs municipaux.

Les recettes CAF

Le renforcement de l'optimisation des modes d'accueil dans les structures de la petite enfance a favorisé le développement du taux d'occupation. Aussi, le produit attendu au titre des prestations de service pourrait atteindre 980 568 € en 2014, contre 854 300 € en 2013, soit une évolution de 14,8 %.

Le montant de **l'équilibre de la section de fonctionnement** s'élève à 35 719 792 €.

2. Les dépenses de fonctionnement

Des actions pour tous

Les projets 2014 s'inscrivent dans une continuité avec l'affirmation de services à la population pour accompagner la vie des Kremlinois au quotidien.

La présence du service état civil au cœur de la maternité de l'hôpital a permis de faciliter les démarches administratives des usagers.

La ville a engagé des efforts dans le secteur de la petite enfance avec le principe du multi accueil au sein de différentes structures. Cette action a permis aux parents d'allier vies familiale et professionnelle.

Dans le domaine éducatif, le projet éducatif local (PEL) a favorisé le partenariat entre l'enfant et les acteurs de la vie scolaire et notamment d'élaborer un programme de passage vers les nouveaux rythmes scolaires.

La ville développe des actions « hors les murs » qui s'adressent aux Kremlinois qui ne sollicitent pas spontanément les services offerts et notamment pour la participation des jeunes (carte jeune, pratiques numériques, séjours été).

En ce qui concerne le secteur associatif, la ville maintient son soutien aux partenaires locaux que représentent les associations, afin qu'elles puissent continuer à mener des actions au plus près des Kremlinois. Ce sont plus de 650 000 € qui figurent ainsi au BP 2014, tous domaines confondus.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation des événements relatifs à la commémoration du centenaire de la Guerre 1914-1918, la ville s'inscrit pleinement dans cette démarche du devoir de mémoire, en particulier au travers d'une exposition qui sera présente en mairie et l'organisation de visites de lieux de mémoire pour les jeunes Kremlinois.

Les engagements contre l'exclusion

L'Analyse des Besoins Sociaux a permis un accompagnement attentif des plus fragiles.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un acteur essentiel dans cette politique. Nous proposons de faire évoluer sa subvention avec le versement d'un montant de 291 505 €.

La ville continuera à lutter également contre la fracture du numérique avec l'objectif du Pass numérique. Mais également, le développement des ateliers numériques, la visio-conférence à la médiathèque l'Echo et la refonte du site internet.

Toutes ces actions nécessitent des moyens en personnel.

La masse salariale

La masse salariale représente une part importante du budget de fonctionnement de la ville.

Nous proposerons une évolution hors GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de moins de 1 %. Cette évolution mesurée permettra de répondre aux besoins nouveaux avec la médiation, le renfort des équipes sur l'entretien des espaces publics et la création d'emplois d'avenir. Le montant s'élève à 22 784 474,00 €. En cette année 2014, certaines dépenses particulières sont prises en compte dans ce budget : la ville a décidé de souscrire une assurance couvrant les risques statutaires qui représente 486 701€ (avec une inscription estimative de recettes de 320 000€), et il faut souligner l'année électorale qui représente à elle seule un coût salarial estimatif de 57 000€ pour l'organisation des scrutins.

L'encours de la dette

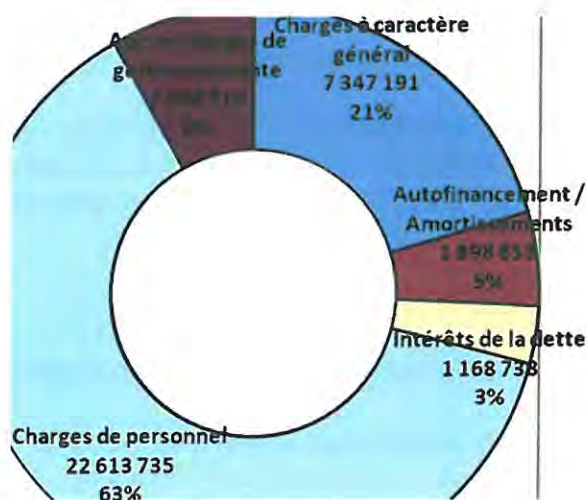
La structure de notre encours de dette démontre un choix raisonné par la diversification de notre panier avec 39,81 % en taux variable et par la sécurisation avec 60,19 % en taux fixe.

Cette gestion des emprunts nous permet de maîtriser l'évolution de notre chapitre 66 « charges financières » avec une diminution de 2%, le montant de nos intérêts d'emprunt étant de 1 135 000€.

L'évolution retenue des dépenses prévue sur 2014 s'inscrit au cœur des efforts. Notre gestion rigoureuse et maîtrisée permet de faire baisser le chapitre 011 « charges à caractère général » d'1 %.

Le résultat de la section de fonctionnement nous permet de dégager un virement à la section d'investissement d'un montant de 648 853 €, ainsi qu'un montant de dotation aux amortissements de 1 250 000 €. Le montant des dotations aux amortissements augmente de 14 % par rapport à 2013 en raison des amortissements des biens en équipement de la médiathèque l'Echo.

Répartition des dépenses de fonctionnement BP 2014



Le programme d'investissement 2014

Parmi les principales opérations d'investissement, on retiendra en particulier :

En dépenses :

-Travaux dans les écoles	631 500 €
- Participation pour surcharge foncière	450 000 €
- Réaménagement du gymnase Jacques Ducasse	395 000 €
- Travaux espaces extérieurs Bergonié	359 000 €
- Réhabilitation du CTM Marcel Sembat (AP/CP)	340 000 €
- Réaménagement divers bâtiments communaux	325 000 €
- Réaménagement de locaux dédiés aux services	268 800 €
- Acquisitions foncières	150 000 €
- Création d'une micro-crèche	150 000 €
- Vidéo-protection	150 000 €
- Equipement de l'auditorium et de la médiathèque (AP/CP)	115 000 €
- Matériels et logiciels informatiques	106 082 €
- Etude lancement travaux de la nouvelle école	105 000 €
- Aménagement espaces verts (coulée verte)	70 000 €
- Raccords réseaux publics distribution électricité	50 000 €
- Sol parc Pinel	30 000 €
- Travaux du cimetière	30 000 €

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élève à 7 670 087 €, ce qui nécessite un recours à l'emprunt à un niveau de 3 225 000 €.

3. Recettes d'investissement

Nos recherches de **subventions pour le financement de nos investissements** permettent d'inscrire 375 000 euros en 2014.

La recette prévisionnelle du **fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** basée sur le montant des investissements réalisés en 2013 s'établit pour sa part à 890 374 €. Il faut noter le relèvement du taux de FCTVA, passant de 15,482 % à 15,761 %.

Il faut noter aussi **un produit des cessions** de 1 657 001 €.

En résumé et en grandes masses, je vous propose de trouver ci-dessous le tableau récapitulatif par section :

RECETTES			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MOUVEMENTS REELS	35 719 792,00	5 771 234,00	41 491 026,00
MOUVEMENTS D'ORDRE		1 250 000,00	1 250 000,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		648 853,00	648 853,00
TOTAL	35 719 792,00	7 670 087,00	43 389 879,00
DEPENSES			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MOUVEMENTS REELS	33 820 939,00	7 670 087,00	41 491 026,00
MOUVEMENTS D'ORDRE	1 250 000,00		1 250 000,00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	648 853,00		648 853,00
TOTAL	35 719 792,00	7 670 087,00	43 389 879,00

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312-1 ;

VU le débat sur les orientations budgétaires organisé au sein du conseil municipal le 28 novembre 2013 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 réformant la M14 ;

VU la délibération du 27 mars 2003 adoptant l'utilisation de la procédure d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP) ;

VU le projet de budget primitif pour 2014 et ses annexes ;

Considérant qu'il s'équilibre de la façon suivante :

RECETTES			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MOUVEMENTS REELS	35 719 792,00	5 771 234,00	41 491 026,00
MOUVEMENTS D'ORDRE		1 250 000,00	1 250 000,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		648 853,00	648 853,00
TOTAL	35 719 792,00	7 670 087,00	43 389 879,00
DEPENSES			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MOUVEMENTS REELS	33 820 939,00	7 670 087,00	41 491 026,00
MOUVEMENTS D'ORDRE	1 250 000,00		1 250 000,00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	648 853,00		648 853,00
TOTAL	35 719 792,00	7 670 087,00	43 389 879,00

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 contre (M. AUBAGUE, M. REISSER, M. POIRSON)

DECIDE

Article unique D'approuver chapitre par chapitre, le budget pour l'exercice 2014 s'équilibrant en recettes et en dépenses, à un total de **43 389 879 € (Quarante trois millions trois cent quatre vingt neuf mille huit cent soixante dix neuf euros)**.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Christian RAOULT



Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-086

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Nous utilisons la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis plusieurs années, dans un double objectif de bonne gestion de notre section d'investissement et d'amélioration du taux de réalisation budgétaire. Ce dispositif permet également d'apporter une meilleure visibilité des impacts d'une opération se déroulant sur plusieurs exercices budgétaires, en intégrant une programmation et un échelonnement et des dépenses afférentes.

Les autorisations de programme constituent donc la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Afin de traduire des ajustements réalisés au cours de l'année 2013 et des inscriptions du budget primitif 2014, il convient de réviser :

- l'autorisation de programme concernant la réalisation d'un centre technique municipal situé au 7 boulevard Chastenet de Géry (AP/CP N°2006-5) pour un montant de **90480 €**. Ce montant complémentaire correspond à l'application du protocole d'accord signé par le titulaire du marché et la ville. Ce protocole prévoit également une recette pour paiement de pénalités d'un montant de **29 640€**.
- l'autorisation de programme concernant la création d'un équipement culturel (AP/CP N°2007-8) pour un montant de **124.700 €**. Ce montant ouvert en partie au titre de l'exercice 2013 correspond à l'équipement de l'auditorium et à la dernière phase d'équipement de la médiathèque.
- l'autorisation de programme concernant la réhabilitation du Centre Technique Municipal (CTM) sis rue Marcel Sembat (AP/CP N°2012/9), pour un montant de **340.000 €**. Ce montant correspondant à des prestations supplémentaires : le remplacement du ballon d'eau chaude sanitaire ; la peinture des sols en résine et la peinture de ravalement en extérieure.

Je vous invite donc à réviser les différentes Autorisations de Programme telles qu'elles sont détaillées dans le tableau joint.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu l'article L.2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article L.2311-3 du code Général des Collectivités Territoriales sur les autorisations de programme et les crédits de paiement,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu les délibérations du 29 juin et 21 décembre 2006, du 20 décembre 2007, du 18 décembre 2008, du 17 décembre 2009, du 14 décembre 2010 et du 13 décembre 2011,

Vu les décisions modificatives de l'exercice 2013,

Vu le budget supplémentaire 2013,

Vu le budget primitif 2014,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour, 1 contre (M. AUBAGUE) et 2 abstentions (M. POIRSON, M. REISSER)

_____ **DECIDE** _____

Article unique De voter les révisions des autorisations de Programme N°5; N°8 et N°9 selon les échéanciers suivants :

ANCIEN

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	Montant AP		REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT				RESSOURCES								
	Initial	Révisé	CP ANTER.	CP 2012	CP 2013	CP 2014		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2006/N°5 - Réalisation d'un centre technique municipal 7boulevard Chastenot de Géry							Activa					10 723,65	167 104,41		
	3 625 000	4 409 686,51	2 577 613,00	1 832 073,51			Auto financement					1 068 622,56	664 969,10		
							Emprunts		-	1 428 000,00	69 266,57	-	1 000 000,00		
							Total	-	-	1 429 000,00	69 266,57	1 079 346,43	1 832 073,51	-	-
							Emprunts	306 118,61	327 728,29	1 044 893,75	-	3 350 000,00	-	-	-
2007/N° 6 - Création Equipement Culturel							Auto financement					942 594,02	4 600,00	127 161,65	
							Région		-	-	937 766,03	16 184,92	277 504,57		
							DRAC	20 000,00	-	500 000,00	834 039,00	-	190 946,00	12 000,00	
			13 430 639,23	1 326 399,37	344 515		Aménageur ZAC	-	-	1 133 656,30	2 319 306,45	-	412 376,25	-	-
							Activa			101 226,58	430 363,78	644 045,39	903 693,66	205 353,15	
							Titulaire marché					60 000,00			
							Total	326 118,61	327 728,29	2 779 766,63	4 521 475,26	5 012 824,33	1 768 122,48	344 515,00	-
2012/N°9 - Réhabilitation du centre technique municipal rue Sembat							Activa							4 644,60	123 656,00
							Auto financement								
	1 030 000		-	30 000,00	800 000,00	200 000,00	Emprunts		-			-	30 000,00	795 355,40	75 144,00
							Total	-	-	-	-	-	30 000,00	800 000,00	200 000,00

Nouveau

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	Montant AP		REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT				RESSOURCES								
	Initial	Révisé	CP ANTER.	CP 2012	CP 2013	CP 2014		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2006N°5 - Réalisation d'un centre technique municipal 7boulevard Chastenet de Géry							ctva					10 722,85	157 104,41	219 959,27	
	2 825 000,00	4 450 278,82	2 577 813,00	1 420 741,96	451 923,86		Auto financement					1 069 622,58	253 637,55	29 640,00	
							Emprunts		0,00	1 429 000,00	69 266,57	0,00	1 000 000,00	202 324,59	
							Total	0,00	0,00	1 429 000,00	69 266,57	1 079 346,43	1 420 741,96	451 923,86	0,00
							Emprunts	305 118,61	327 728,29	1 044 882,75	0,00	3 350 000,00	0,00	0,00	0,00
2007N°5 - Création Equipement Culturel							Auto financement					942 594,02	4 600,00	497 733,15	105 046,03
							Région		0,00	0,00	937 766,03	16 184,92	277 504,57	82 128,00	
	9 950 000,00	15 101 552,60	13 430 638,23	1 326 399,37	715 697,28	124 700,00	DRAC	20 000,00	0,00	500 000,00	834 039,00	0,00	190 948,00	12 000,00	
							Aménageur ZAC	0,00	0,00	1 133 656,30	2 319 306,45	0,00	412 276,25	0,00	0,00
							ctva			101 228,58	430 363,78	644 045,39	903 693,66	142 836,12	19 652,97
2012N°9 - Réhabilitation du centre technique municipal rue Sembat							Titulaire marché					60 000,00			
							Total	325 118,61	327 728,29	2 779 768,63	4 521 475,26	5 012 824,33	1 789 122,48	715 697,28	124 700,00
							ctva							4 644,60	128 500,60
	1 030 000,00	1 170 000,00	0,00	30 000,00	800 000,00	340 000,00	Auto financement								140 000,00
							Emprunts		0,00			0,00	20 000,00	795 355,40	71 499,40
							Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	800 000,00	340 000,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour ~~extra~~it conforme

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Christian RAOULT

Pr. le . . . ire

l'Adjoint délégué



Délégation certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-087

**ADMISSION EN NON-
VALEUR DES PRODUITS
COMMUNAUX –
EXERCICE 2013**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS COMMUNAUX – EXERCICE 2013

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le Trésor Public du Nord Val-de-Bièvre, en la personne de sa Trésorière Principale, nous invite, comme chaque année, à bien vouloir admettre en non-valeur des recettes jugées irrécouvrables, qui représentent pour cette année un montant total de 990,78 €, selon le détail suivant :

Années	Montants restant à recouvrer
2013	115,40
2012	195,16
2011	17,69
2010	140,88
2009	496,79
2001	24,86
Total	990,78

Le détail ventilé par nature, pour une lecture plus en adéquation avec la nomenclature comptable de la M14, vous est présenté dans le tableau ci-après :

Nature	Libellé	Montant en €	Nombre de titres
6419	Récupération sur salaires: trop perçu	103,38	2
70328	Autres droits de stationnement et de location : benne	21,46	1
70632	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	9,57	1
70688	Impayés crèche familiale	24,86	1
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (activités maternelles, restauration scolaire, accueil maternel)	677,93	39
7066	Redevances et droits des services à caractère social: impayés espace jeunesse	72,38	2
7337	Neutralisation de places de stationnement	81,20	1
TOTAL		990,78	47

Je vous précise que les débiteurs de la ville concernés ont tous fait l'objet de poursuites, excepté pour les dettes dont le montant est considéré comme minime. Elles se sont soldées par des procès verbaux de carence, des certificats d'irrécouvrabilité ou des recherches infructueuses.

La procédure présentée n'éteint pas pour autant la dette du débiteur. En effet, l'admission en non valeur d'une créance ne libère pas le redevable, le recouvrement devant être repris si le débiteur est retrouvé ou s'il redevient en capacité de régler sa dette.

Je vous demande de bien vouloir accepter ces propositions.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré par 34 voix pour et 1 abstention (M. AUBAGUE)

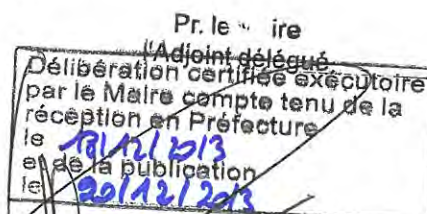
DECIDE

Article unique D'ADMETTRE en non-valeur, pour un montant de 990,78 €, les produits communaux ci-dessous, inscrits dans les deux états des 13 septembre et 9 octobre 2013 présentés par le Receveur Municipal.

Nature	Libellé	Montant en €	Nombre de titres
6419	Récupération sur salaires: trop perçu	103,38	2
70328	Autres droits de stationnement et de location : benne	21,46	1
70632	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	9,57	1
70688	Impayés crèche familiale	24,86	1
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (activités maternelles, restauration scolaire, accueil maternel)	677,93	39
7066	Redevances et droits des services à caractère social: impayés espace jeunesse	72,38	2
7337	Neutralisation de places de stationnement	81,20	1
TOTAL		990,78	47

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-088

FESTIVAL RUSSENKO 2014: FIXATION DES TARIFS

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

FESTIVAL RUSSENKO 2014: FIXATION DES TARIFS

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Depuis 2010, la Ville du Kremlin-Bicêtre organise le festival pluridisciplinaire des cultures russes et russophones RussenKo. Chaque année l'événement consiste en une quarantaine de manifestations présentant une dizaine de disciplines artistiques.

Les éditions précédentes ont vu des artistes de renom : les écrivains Andreï Kourkov, Zakhar Prilepin, Ludmila Oulitskaïa, le metteur en scène Nikolaï Kolyada, le peintre Oscar Rabin, l'artiste Michail Chemiakine, la traductrice et écrivain Agnès Desarthe, la Compagnie Emilie Valantin et le Théâtre Kukol avec *Gribouille*, le Théâtre du Frêne avec *Mon Pouchkine*, le théâtre du Flambeau rouge de Novossibirsk, l'artiste plasticienne Olga Majova, le street artiste Pavel183, le photographe Igor Moukhine... Une vingtaine de partenaires institutionnels et associatifs contribuent à la réussite de l'événement qui voit le nombre de visiteurs augmenter chaque année (3000 visiteurs en 2010, 4000 en 2011, 4500 en 2012, 5500 en 2013). L'ambassade de France à Moscou a aidé au choix des artistes pour 2014 et le réseau des alliances françaises de Russie a été un partenaire important pour l'élaboration du programme.

RussenKo bénéficie également d'une couverture médiatique grandissante dans les médias français et russes avec des partenariats média tels que Télérama, A Nous Paris, Mondomix, Pariscope et Radio Nova pour l'édition 2014.

Une nouvelle édition de RussenKo aura lieu en 2014 au vu de la réussite des éditions antérieures mais également du développement des relations de la Ville avec le District de Dmitrov et des partenariats avec d'autres villes de Russie comme Novossibirsk.

L'accord de coopération avec le District de Dmitrov est dans sa phase de renouvellement. De nouveaux projets sont actuellement en discussion pour faire évoluer le partenariat. RussenKo 2014 sera donc également l'édition du renouvellement de l'accord de coopération avec le district de Dmitrov.

L'édition 2014 mettra à l'honneur la ville de Novossibirsk avec l'orchestre Russ'orchestra de la Société Philharmonique et sa cinquantaine de musiciens invités. Le célèbre collectif d'art contemporain Blue Noses sera également présent avec une exposition rétrospective qui permettra au public de découvrir leur univers loufoque et décalé. Un stand de présentation de la région sera également ouvert pendant la durée du festival.

La ville d'Irkoutsk, au bord du lac Baïkal, est partenaire du festival avec plusieurs troupes de danse et de musique qui se produiront tout au long du week-end RussenKo.

La ville de Voronej est également partenaire avec son théâtre de marionnettes qui se déplacera sur le festival pour plusieurs représentations et démonstrations.

Par ailleurs l'édition 2014 ouvrira deux nouvelles sections avec démonstrations, tables rondes et ateliers participatifs: la gastronomie et les jeux vidéos. A cette occasion de nouveaux partenariats ont été montés. La Cité de la Gastronomie Paris-Rungis, la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires pour la partie gastronomique, Creative Valley, L'Ecole des Gobelins, La Fabrique du Futur pour les jeux vidéos.

L'édition 2014 se déroulera les 24, 25, 26 janvier et proposera une programmation artistique riche et originale : une exposition photo inédite en partenariat avec le Musée de la photographie de Moscou autour du thème « La Russie, au-delà des mythologies », le photographe Alexander Gronsky, le

groupe rock TRUD en partenariat avec le célèbre festival Afisha Picnic, les journées littéraires de l'Echo, une programmation cinéma spécial jeunes réalisateurs,...

Des conférences auront pour thème *L'Humour politique en Russie*, en partenariat avec l'Atelier des Médias- RFI, et *Avoir en vingt ans en Russie aujourd'hui*.

Le RussenKo des Rues et le RussenKo des Enfants sont maintenant des rendez-vous incontournables du festival. La troupe Girafe Royale proposera un grand carnaval participatif qui défilera dans les rues de la ville pendant que l'artiste de Tape-art Iris Veverka dessinera sur les murs de certains bâtiments les figures féériques des contes russes. De nombreux ateliers seront proposés pour les enfants (tape-art, marionnettes, danse,).

1. Tarifs RussenKo 2014

1) Tarif du billet pour le spectacle ECAM du samedi 25 janvier :

Russ'orchestra

Plein Tarif samedi 25 janvier: 20 euros

Tarif Réduit samedi 25 janvier (carte famille nombreuse, groupes au-delà de 10 personnes, CE, seniors, associations, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, adhérents ECAM, agents de la ville du Kremlin-Bicêtre): 15 euros

Tarif Jeune samedi 25 janvier (- de 26 ans, étudiants): 9 euros

Billet exonéré samedi 25 janvier (invités)

L'achat d'une place de spectacle pour le samedi 25 janvier donne droit à un Pass 1 jour offert (au choix un Pass 1 jour Samedi 25 ou un Pass 1 jour Dimanche 26)

Des partenariats particuliers pourront être engagés en accord avec la Ville du Kremlin-Bicêtre.

2) Tarifs des Pass pour accéder aux autres événements RussenKo 2014 :

Pass 2 jours samedi 25 et dimanche 26 janvier : 8 euros

(gratuit pour les enfants de – 6 ans)

Pass 2 jours samedi 25 et dimanche 26 janvier : exonéré

Pass 1 jour samedi 25 ou dimanche 26: 5 euros

Pass 1 jour samedi 25 ou dimanche 26 : exonéré

Gratuit pour les moins de 6 ans.

3) Modes de paiement

Les personnes souhaitant acheter des places des spectacles ou des Pass pourront payer par :

- chèque
- espèce
- Carte Bleue : un Terminal de Paiement Electronique sera installé à l'accueil de l'hôtel de ville le temps de la mise en vente

4) Lieux de vente des billets et Pass pour RussenKo:

Hôtel de Ville

Grand Réservoir
Centre commercial Okabé
Médiathèque
Espace Maigné
Gymnase Ducasse

2. Banquet d'ouverture

L'ouverture du festival aura lieu à l'occasion d'un banquet festif le vendredi 24 janvier 2014. Le prix d'entrée est fixé à 5 euros. Certains participants seront invités.

Entrée banquet RussenKo : 5 euros

Entrée banquet RussenKo : exonéré

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré par 34 voix pour et 1 contre (M. AUBAGUE)

DECIDE

Article unique

De fixer les tarifs des billets et pass RussenKo 2014 comme suit :

1) Tarif du billet ECAM :

Russ'orchestra par la Société Philharmonique de Novossibirsk (25/01/2014)

Plein Tarif samedi 25 janvier: 20 euros

Tarif Réduit samedi 25 janvier (carte famille nombreuse, groupes au-delà de 10 personnes, associations, CE, seniors, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, adhérents ECAM, agents de la ville du Kremlin-Bicêtre): 15 euros

Tarif Jeune samedi 25 janvier (- de 26 ans, étudiants): 9 euros

Billet exonéré samedi 25 janvier (invités)

L'achat d'une place de spectacle pour le samedi 25 janvier donne droit à un Pass 1 jour offert (au choix un Pass 1 jour Samedi 25 ou un Pass 1 jour Dimanche 26)

Des partenariats particuliers pourront être engagés en accord avec la Ville du Kremlin-Bicêtre.

2) Tarifs des Pass pour accéder aux autres événements RussenKo 2014

Pass 2 jours samedi 25 et dimanche 26 janvier : 8 euros
(gratuit pour les enfants de - 6 ans)

Pass 2 jours samedi 25 et dimanche 26 janvier : exonéré

Pass 1 jour samedi 25 ou dimanche 26: 5 euros
Pass 1 jour samedi 25 ou dimanche 26 : exonéré
Gratuit pour les moins de 6 ans.

3) Modes de paiement

Les personnes souhaitant acheter des place des spectacles ou des Pass pourront payer par :

- chèque
- espèce
- Carte Bleue : un Terminal de Paiement Electronique sera installé à l'accueil de l'hôtel de ville le temps de la mise en vente

4) Lieux de vente des billets et Pass pour RussenKo:

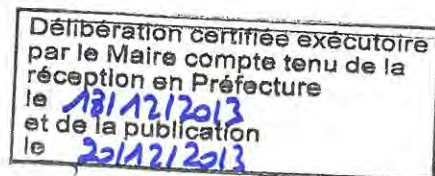
Hôtel de Ville
Grand Réservoir
Médiathèque
Centre commercial Okabé
Espace Maigné
Gymnase Ducasse

5) Banquet d'ouverture

Entrée banquet RussenKo : 5 euros
Entrée banquet RussenKo : exonéré

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-088

FESTIVAL RUSSENKO 2014: FIXATION DES TARIFS

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

FESTIVAL RUSSENKO 2014: FIXATION DES TARIFS

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Depuis 2010, la Ville du Kremlin-Bicêtre organise le festival pluridisciplinaire des cultures russes et russophones RussenKo. Chaque année l'événement consiste en une quarantaine de manifestations présentant une dizaine de disciplines artistiques.

Les éditions précédentes ont vu des artistes de renom : les écrivains Andreï Kourkov, Zakhar Prilepin, Ludmila Oulitskaïa, le metteur en scène Nikolaï Kolyada, le peintre Oscar Rabin, l'artiste Michail Chemiakine, la traductrice et écrivain Agnès Desarthe, la Compagnie Emilie Valantin et le Théâtre Kukol avec *Gribouille*, le Théâtre du Frêne avec *Mon Pouchkine*, le théâtre du Flambeau rouge de Novossibirsk, l'artiste plasticienne Olga Majova, le street artiste Pavel183, le photographe Igor Moukhine... Une vingtaine de partenaires institutionnels et associatifs contribuent à la réussite de l'événement qui voit le nombre de visiteurs augmenter chaque année (3000 visiteurs en 2010, 4000 en 2011, 4500 en 2012, 5500 en 2013). L'ambassade de France à Moscou a aidé au choix des artistes pour 2014 et le réseau des alliances françaises de Russie a été un partenaire important pour l'élaboration du programme.

RussenKo bénéficie également d'une couverture médiatique grandissante dans les médias français et russes avec des partenariats média tels que Télérama, A Nous Paris, Mondomix, Pariscope et Radio Nova pour l'édition 2014.

Une nouvelle édition de RussenKo aura lieu en 2014 au vu de la réussite des éditions antérieures mais également du développement des relations de la Ville avec le District de Dmitrov et des partenariats avec d'autres villes de Russie comme Novossibirsk.

L'accord de coopération avec le District de Dmitrov est dans sa phase de renouvellement. De nouveaux projets sont actuellement en discussion pour faire évoluer le partenariat. RussenKo 2014 sera donc également l'édition du renouvellement de l'accord de coopération avec le district de Dmitrov.

L'édition 2014 mettra à l'honneur la ville de Novossibirsk avec l'orchestre Russ'orchestra de la Société Philharmonique et sa cinquantaine de musiciens invités. Le célèbre collectif d'art contemporain Blue Noses sera également présent avec une exposition rétrospective qui permettra au public de découvrir leur univers loufoque et décalé. Un stand de présentation de la région sera également ouvert pendant la durée du festival.

La ville d'Irkoutsk, au bord du lac Baïkal, est partenaire du festival avec plusieurs troupes de danse et de musique qui se produiront tout au long du week-end RussenKo.

La ville de Voronej est également partenaire avec son théâtre de marionnettes qui se déplacera sur le festival pour plusieurs représentations et démonstrations.

Par ailleurs l'édition 2014 ouvrira deux nouvelles sections avec démonstrations, tables rondes et ateliers participatifs: la gastronomie et les jeux vidéos. A cette occasion de nouveaux partenariats ont été montés. La Cité de la Gastronomie Paris-Rungis, la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires pour la partie gastronomique, Creative Valley, L'Ecole des Gobelins, La Fabrique du Futur pour les jeux vidéos.

L'édition 2014 se déroulera les 24, 25, 26 janvier et proposera une programmation artistique riche et originale : une exposition photo inédite en partenariat avec le Musée de la photographie de Moscou autour du thème « La Russie, au-delà des mythologies », le photographe Alexander Gronsky, le

groupe rock TRUD en partenariat avec le célèbre festival Afisha Picnic, les journées littéraires de l'Echo, une programmation cinéma spécial jeunes réalisateurs,...

Des conférences auront pour thème *L'Humour politique en Russie*, en partenariat avec l'Atelier des Médias- RFI, et *Avoir en vingt ans en Russie aujourd'hui*.

Le RussenKo des Rues et le RussenKo des Enfants sont maintenant des rendez-vous incontournables du festival. La troupe Girafe Royale proposera un grand carnaval participatif qui défilera dans les rues de la ville pendant que l'artiste de Tape-art Iris Veverka dessinera sur les murs de certains bâtiments les figures féériques des contes russes. De nombreux ateliers seront proposés pour les enfants (tape-art, marionnettes, danse,).

1. Tarifs RussenKo 2014

1) Tarif du billet pour le spectacle ECAM du samedi 25 janvier :

Russ'orchestra

Plein Tarif samedi 25 janvier: 20 euros

Tarif Réduit samedi 25 janvier (carte famille nombreuse, groupes au-delà de 10 personnes, CE, seniors, associations, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, adhérents ECAM, agents de la ville du Kremlin-Bicêtre): 15 euros

Tarif Jeune samedi 25 janvier (- de 26 ans, étudiants): 9 euros

Billet exonéré samedi 25 janvier (invités)

L'achat d'une place de spectacle pour le samedi 25 janvier donne droit à un Pass 1 jour offert (au choix un Pass 1 jour Samedi 25 ou un Pass 1 jour Dimanche 26)

Des partenariats particuliers pourront être engagés en accord avec la Ville du Kremlin-Bicêtre.

2) Tarifs des Pass pour accéder aux autres événements RussenKo 2014 :

Pass 2 jours samedi 25 et dimanche 26 janvier : 8 euros

(gratuit pour les enfants de – 6 ans)

Pass 2 jours samedi 25 et dimanche 26 janvier : exonéré

Pass 1 jour samedi 25 ou dimanche 26: 5 euros

Pass 1 jour samedi 25 ou dimanche 26 : exonéré

Gratuit pour les moins de 6 ans.

3) Modes de paiement

Les personnes souhaitant acheter des places des spectacles ou des Pass pourront payer par :

- chèque
- espèce
- Carte Bleue : un Terminal de Paiement Electronique sera installé à l'accueil de l'hôtel de ville le temps de la mise en vente

4) Lieux de vente des billets et Pass pour RussenKo:

Hôtel de Ville

Grand Réservoir
Centre commercial Okabé
Médiathèque
Espace Maigné
Gymnase Ducasse

2. Banquet d'ouverture

L'ouverture du festival aura lieu à l'occasion d'un banquet festif le vendredi 24 janvier 2014. Le prix d'entrée est fixé à 5 euros. Certains participants seront invités.

Entrée banquet RussenKo : 5 euros
Entrée banquet RussenKo : exonéré

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré par 34 voix pour et 1 contre (M. AUBAGUE)

_____ DECIDE _____

Article unique

De fixer les tarifs des billets et pass RussenKo 2014 comme suit :

1) Tarif du billet ECAM :

Russ'orchestra par la Société Philharmonique de Novossibirsk (25/01/2014)

Plein Tarif samedi 25 janvier: 20 euros

Tarif Réduit samedi 25 janvier (carte famille nombreuse, groupes au-delà de 10 personnes, associations, CE, seniors, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, adhérents ECAM, agents de la ville du Kremlin-Bicêtre): 15 euros

Tarif Jeune samedi 25 janvier (- de 26 ans, étudiants): 9 euros

Billet exonéré samedi 25 janvier (invités)

L'achat d'une place de spectacle pour le samedi 25 janvier donne droit à un Pass 1 jour offert (au choix un Pass 1 jour Samedi 25 ou un Pass 1 jour Dimanche 26)

Des partenariats particuliers pourront être engagés en accord avec la Ville du Kremlin-Bicêtre.

2) Tarifs des Pass pour accéder aux autres événements RussenKo 2014

Pass 2 jours samedi 25 et dimanche 26 janvier : 8 euros
(gratuit pour les enfants de - 6 ans)

Pass 2 jours samedi 25 et dimanche 26 janvier : exonéré

Pass 1 jour samedi 25 ou dimanche 26: 5 euros
Pass 1 jour samedi 25 ou dimanche 26 : exonéré
Gratuit pour les moins de 6 ans.

3) Modes de paiement

Les personnes souhaitant acheter des place des spectacles ou des Pass pourront payer par :

- chèque
- espèce
- Carte Bleue : un Terminal de Paiement Electronique sera installé à l'accueil de l'hôtel de ville le temps de la mise en vente

4) Lieux de vente des billets et Pass pour RussenKo:

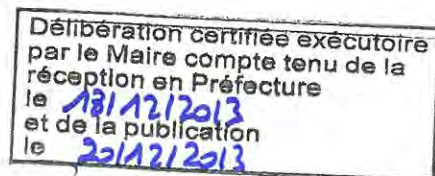
Hôtel de Ville
Grand Réservoir
Médiathèque
Centre commercial Okabé
Espace Maigné
Gymnase Ducasse

5) Banquet d'ouverture

Entrée banquet RussenKo : 5 euros
Entrée banquet RussenKo : exonéré

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-089

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION DE
DEVELOPPEMENT DES
ACTIVITES SOCIO-
EDUCATIVES (ADASE)
EXERCICE 2014**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES (ADASE) EXERCICE 2014**

Madame MATHONNAT expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permet l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Pour l'année 2014, je vous propose donc d'attribuer la subvention prévisionnelle suivante conformément à la convention signée entre la ville et l'ADASE :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
6574	422	Association pour le Développement des Activités Socio-éducatives	Association	54 000,00
		TOTAL		54 000,00

En outre, sera versée à l'association une subvention exceptionnelle de 2 500€, correspondant au montant de l'indemnité de départ à la retraite au 1^{er} janvier 2014 d'un professeur permanent, et ce, conformément à l'article 6 (2^{ème} alinéa) de la convention.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Paule MATHONNAT

Vu le budget primitif 2014;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article 1 De voter l'attribution de la subvention suivante, pour l'année 2014 :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
6574	422	Association pour le Développement des Activités Socio-éducatives	Association	54 000,00
		TOTAL		54 000,00

Article 2

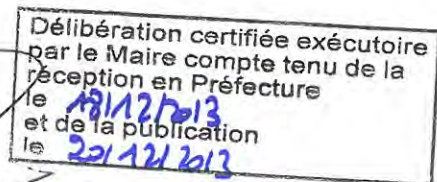
De voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500€, correspondant au montant de l'indemnité de départ à la retraite au 1^{er} janvier 2014 d'un professeur permanent.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr. le Maire
l'Adjoint délégué



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-090

**REPARTITION DE LA
DOTATION
DEPARTEMENTALE
AUX ASSOCIATIONS
LOCALES SUR
L'EXERCICE 2013**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**REPARTITION DE LA DOTATION DEPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS
LOCALES SUR L'EXERCICE 2013**

Monsieur GUILLAUD-BATAILLE expose au conseil,

Comme les années précédentes, le Conseil Général du Val-de-Marne a décidé d'ouvrir, sur le budget 2013, un crédit de subventions destiné aux associations à caractère local.

Il appartient alors au Conseil Municipal de répartir la somme mise à disposition de la ville par le Conseil Général du Val de Marne au profit des associations de la commune susceptibles de bénéficier de l'aide départementale.

Pour le Kremlin-Bicêtre c'est la somme de 16.669,00 € qui a été attribuée cette année pour la dotation générale.

Ainsi, conformément au but de cette dotation et dans la continuité de cet objectif, j'encourage et soutiens les associations nommées ci-dessous.

C'est dans cet esprit que je vous propose de bien vouloir accepter la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	DOTATION GENERALE 2012	DOTATION GENERALE 2013
Association pour le développement des activités socio-éducatives	1880€	1880€
SOS Enfants	1 000€	1 100€
Accueil Fraternel 94	1 072€	1 073€
Citoyenneté Active	1000€	1000€
Fraternité Africaine	700€	700€
Avant que ça commence	650€	650€
Croix-Rouge française	650€	650€
Association d'éducation populaire	600€	600€
Secours Catholique	550€	550€
Au Sergent du Kremlin	500€	500€
AIDES	500€	500€
Cultures du cœur	500 €	500 €
Secours Populaire Français du 94	500€	500€
Union Locale FO	458€	458€
Union Locale CGT	458€	458€
Union Locale SUD	458€	Dissolution
Association Vie, Fête et Rencontre	450€	450€
Les enfants d'abord	400€	Pas de dossier
Confédération Nationale du Logement	400€	400€
Aide aux devoirs HAUT de Bicêtre	300€	300€
France ADOT 94	300€	300€
France Alzheimer Val de Marne	300€	300€

Le Serpent qui danse	300 €	300 €
Kremlimpro	250€	250€
Entrez sans Frapper	250€	250€
VMEH	250€	250€
Association des Paralysés de France	600€	200€
Société d'entraide des membres de la légion d'honneur	200€	200€
Prévention routière	200€	200€
Figurines et stratégie	150€	250€
Karaïb West Indies	150 €	Pas de dossier
Surrealiste Compagnie (A contre fil en 2012)	150 €	Pas de dossier
AMI 94	250€	150€
APKB	150€	150€
FCPE	150€	150€
Unatrans	100€	Pas de dossier
ACSED		150€
ADEMAM		150€
ARCBF		150€
Art'Senic'		150€
Flamboyant	150€	150€
Génération Masoala Madagascar		150€
Ligue des Droits de l'Homme		150€
Rafamiray		150€
Ras l'front		150€
Echanges	100€	100€
TOTAL	16 876,00€	16 669,00€

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GUILLAUD-BATAILLE,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article unique Le crédit global de 16.669,00€ alloué à titre de subvention départementale aux associations du Kremlin-Bicêtre pour l'année 2013 est réparti ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	DOTATION GENERALE 2012	DOTATION GENERALE 2013
Association pour le développement des activités socio-éducatives	1880€	1880€
SOS Enfants	1 000€	1 100€
Accueil Fraternel 94	1 072€	1 073€
Citoyenneté Active	1000€	1000€
Fraternité Africaine	700€	700€
Avant que ça commence	650€	650€
Croix-Rouge française	650€	650€
Association d'éducation populaire	600€	600€
Secours Catholique	550€	550€
Au Sergent du Kremlin	500€	500€
AIDES	500€	500€
Cultures du cœur	500 €	500 €
Secours Populaire Français du 94	500€	500€
Union Locale FO	458€	458€
Union Locale CGT	458€	458€
Union Locale SUD	458€	Dissolution
Association Vie, Fête et Rencontre	450€	450€
Les enfants d'abord	400€	Pas de dossier
Confédération Nationale du Logement	400€	400€
Aide aux devoirs HAUT de Bicêtre	300€	300€
France ADOT 94	300€	300€
France Alzheimer Val de Marne	300€	300€
Le Serpent qui danse	300 €	300 €
Kremlimpro	250€	250€
Entrez sans Frapper	250€	250€
VMEH	250€	250€
Association des Paralysés de France	600€	200€
Société d'entraide des membres de la légion d'honneur	200€	200€
Prévention routière	200€	200€
Figurines et stratégie	150€	250€
Karaïb West Indies	150 €	Pas de dossier
Surrealiste Compagnie (A contre fil en 2012)	150 €	Pas de dossier
AMI 94	250€	150€
APKB	150€	150€
FCPE	150€	150€
Unatrans	100€	Pas de dossier

ACSED		150€
ADEMAM		150€
ARCBF		150€
Art'Senic'		150€
Flamboyant	150€	150€
Génération Masoala Madagascar		150€
Ligue des Droits de l'Homme		150€
Rafamiray		150€
Ras l'front		150€
Echanges	100€	100€
TOTAL	16 876,00€	16 669,00€

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 13/12/2013
et de la publication
le 22/12/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-091

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2014

Monsieur GUILLAUD-BATAILLE expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permet l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Pour l'année 2014, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2013</i>	<i>Montant de la subvention 2014</i>
6574	025	Union française des anciens combattants	2 800,00	2 800,00
6574	025	SOS Enfants	1 400,00	1 400,00
6574	025	Accueil Fraternel 94	1 000,00	1 062,00
6574	025	Citoyenneté Active	1 000,00	1 000,00
6574	025	Secours Catholique	850,00	850,00
6574	025	Fraternité Africaine	800,00	800,00
6574	025	Artkane	750,00	750,00
6574	025	Les Enfants d'abord	600,00	Pas de dossier
6574	025	Entrez sans frapper	600,00	750,00
6574	025	Avant que ça commence	550,00	550,00
6574	025	Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH)	500,00	500,00
6574	025	Au Sergent du Kremlin	500,00	500,00
6574	025	Vie, fête et rencontre	450,00	450,00
6574	025	Figurine et Stratégie	350,00	350,00
6574	025	Aide aux devoirs HAUT de Bicêtre	300,00	300,00
6574	025	AMI 94	300,00	300,00
6574	025	France ADOT 94	200,00	300,00
6574	025	Kremlimpro	250,00	250,00
6574	025	Association des paralysés de France	150 ,00	250 ,00
6574	025	France Alzheimer Val de Marne	200,00	240,00
6574	025	Prévention routière 94	200,00	200,00
6574	025	Secours Populaire Français du 94	200,00	200,00

6574	025	La Grange aux Queulx		200,00
6574	025	Flamboyant	150,00	200,00
6574	025	Le Serpent qui danse	150,00	200,00
6574	025	Rafamiray		200,00
6571	025	Association d'Education Populaire		200,00
6574	025	Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	150,00	150,00
6574	025	Association des Parents d'Elèves du Kremlin-Bicêtre (A.P.K.B.)	150,00	150,00
6574	025	Génération Masoala Madagascar	150,00	150,00
6574	025	ARCBF		150,00
6574	025	Unatrans	100,00	Pas de dossier
6574	025	Echanges (patchwork)	100,00	150,00
6574	025	ADEMAM		150,00
6574	025	Atelier Détournement Objet		150,00
6574	025	Art'Senic'		150,00
6574	025	Diaspora Rockers		150,00
6574	025	Kidz Hush		150,00
6574	025	Ligue des Droits de l'Homme		150,00
6574	025	Ras l'front		150,00
		TOTAL	14 900,00	17 102,00

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GUILLAUD-BATAILLE,
Vu le budget primitif 2014,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article unique D'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2014 :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2013</i>	<i>Montant de la subvention 2014</i>
6574	025	Union française des anciens combattants	2 800,00	2 800,00
6574	025	SOS Enfants	1 400,00	1 400,00
6574	025	Accueil Fraternel 94	1 000,00	1 062,00
6574	025	Citoyenneté Active	1 000,00	1 000,00
6574	025	Secours Catholique	850,00	850,00
6574	025	Fraternité Africaine	800,00	800,00
6574	025	Artkane	750,00	750,00
6574	025	Les Enfants d'abord	600,00	Pas de dossier
6574	025	Entrez sans frapper	600,00	750,00
6574	025	Avant que ça commence	550,00	550,00
6574	025	Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH)	500,00	500,00
6574	025	Au Sergent du Kremlin	500,00	500,00
6574	025	Vie, fête et rencontre	450,00	450,00
6574	025	Figurine et Stratégie	350,00	350,00
6574	025	Aide aux devoirs HAUT de Bicêtre	300,00	300,00
6574	025	AMI 94	300,00	300,00
6574	025	France ADOT 94	200,00	300,00
6574	025	Kremlinpro	250,00	250,00
6574	025	Association des paralysés de France	150,00	250,00
6574	025	France Alzheimer Val de Marne	200,00	240,00
6574	025	Prévention routière 94	200,00	200,00
6574	025	Secours Populaire Français du 94	200,00	200,00
6574	025	La Grange aux Queulx		200,00
6574	025	Flamboyant	150,00	200,00
6574	025	Le Serpent qui danse	150,00	200,00

6574	025	Rafamiray		200,00
6571	025	Association d'Education Populaire		200,00
6574	025	Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	150,00	150,00
6574	025	Association des Parents d'Elèves du Kremlin-Bicêtre (A.P.K.B.)	150,00	150,00
6574	025	Génération Masoala Madagascar	150,00	150,00
6574	025	ARCBF		150,00
6574	025	Unatrans	100,00	Pas de dossier
6574	025	Echanges (patchwork)	100,00	150,00
6574	025	ADEMAM		150,00
6574	025	Atelier Détournement Objet		150,00
6574	025	Art'Senic'		150,00
6574	025	Diaspora Rockers		150,00
6574	025	Kidz Hush		150,00
6574	025	Ligue des Droits de l'Homme		150,00
6574	025	Ras l'front		150,00
		TOTAL	14 900,00	17 102,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 27/12/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-092

FIXATION DES TARIFS POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION, ACCUEILS DE LOISIRS, CENTRES DE LOISIRS, ESPACE JEUNESSE ET ACTIVITES SPORTIVES POUR L'ANNEE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

FIXATION DES TARIFS POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION,
ACCUEILS DE LOISIRS, CENTRES DE LOISIRS, ESPACE JEUNESSE ET ACTIVITES
SPORTIVES POUR L'ANNEE 2014

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modalités d'inscription, de règlement et une revalorisation des tarifs des prestations de restauration scolaire, pour le restaurant Lacroix, les centres de loisirs éducatifs, les activités périscolaires, l'espace jeunesse et les activités sportives.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 (facture adressée mi-février). Les familles procèdent au calcul de leur nouveau quotient familial de début décembre au 31 janvier 2014.

La revalorisation des tarifs proposée pour l'année 2014 est de 2 %.

Je vous propose la revalorisation des tarifs, des tranches de quotient familial et les modalités d'inscription, d'adhésion et de règlement présentées ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François BANBUCK,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 28 janvier 1999 relative aux tarifs des activités proposées aux jeunes Kremlinois;

VU la délibération du 27 mai 1999 relative aux tarifs des activités proposées par les services « Enfance-Enseignement, Jeunesse et Retraités » ;

VU la délibération du 27 novembre 2008 relative à l'adoption des nouvelles règles applicables aux quotients familiaux et la fixation de nouveaux tarifs ;

VU la délibération du 24 juin 2010 relative à la tarification de l'accueil de loisirs sans hébergement espace jeunesse et de certaines activités du service jeunesse ;

VU la délibération du 18 décembre 2012 relative aux prestations de restauration, accueils de loisirs, centres de loisirs, espace jeunesse et activités sportives pour l'année 2013 ;

VU l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 2 abstentions (M. AUBAGUE, M. POIRSON)

_____ DECIDE _____

Article 1 D'augmenter les tarifs de 2 %

Article 2 De fixer les tarifs, les modalités d'inscription, d'adhésion et de règlement de la restauration, des accueils de loisirs, des centres de loisirs, de l'espace jeunesse et des activités sportives pour l'année 2014 comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE

Quotient familial	Tranches	Tarifs
T 1	0 à 80 euros	1,00 €
T 2	> 80 à 164 euros	1,22 €
T 3	> 164 à 228 euros	1,77 €
T 4	> 228 à 309 euros	2,31 €
T 5	> 309 à 409 euros	2,85 €
T 6	> 409 à 522 euros	3,38 €
T 7	> 522 à 635 euros	3,74 €
T 8	> 635 à 748 euros	3,96 €
T 9	> 748 à 864 euros	4,01 €
T 10	> 864 à 1000 euros	4,05 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	4,12 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	4,34 €
T 13	> 2550 euros	4,56 €
Hors commune		9,09 €

La facturation est établie selon une tarification journalière, suivant le nombre de repas consommés. Elle intervient à terme échu.

Lorsque les enfants ne résident pas dans la commune, mais fréquentent les restaurants scolaires, un accord intercommunal est recherché pour que la différence entre le montant de la participation familiale et le prix de revient du repas (tarif hors commune) soit prise en charge par la commune de résidence.

En cas d'accord entre les deux communes, le montant de la participation familiale est calculé par référence au tarif dont la famille bénéficierait dans la commune de résidence.

En l'absence d'accord, le tarif hors commune est payé par la famille. En cas de refus, l'enfant ne pourrait pas être admis au restaurant scolaire.

La ville a décidé d'accompagner les associations sportives implantées sur la commune dans l'organisation de leurs stages pour les enfants de 8 à 12 ans, en leur permettant d'avoir accès à la restauration municipale dans l'un des restaurants scolaires et moyennant une participation financière basée sur le tarif de la tranche 7 du quotient familial pour chaque enfant.

Tarifs pour les repas des enseignants :

Enseignant dont l'indice net majoré est au plus égal à 466	: 4,19 €
Enseignant dont l'indice net majoré est supérieur à 466	: 5,43 €

Les repas des enseignants qui ont un indice de traitement net majoré au plus égal à 466 donnent lieu à une subvention de l'Etat d'un montant de 1,20 euros par repas pour l'année 2013, versée chaque trimestre sur présentation d'un mémoire établi par la Ville. Chaque année, la prestation interministérielle est réétudiée par l'Etat et fait l'objet d'une circulaire indiquant le taux applicable pour l'année civile suivante.

RESTAURATION POUR LES PERSONNES AGEES : EN PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ET AU RESTAURANT LACROIX

Tarif portage de repas formule midi

Quotient Familial	Tranches	Tarif
T 1	0 à 80 euros	1,03 €
T 2	> 80 à 164 euros	1,25 €
T 3	> 164 à 228 euros	1,83 €
T 4	> 228 à 309 euros	2,38 €
T 5	> 309 à 409 euros	2,93 €
T 6	> 409 à 522 euros	3,48 €
T 7	> 522 à 635 euros	3,84 €
T 8	> 635 à 748 euros	4,06 €
T 9	> 748 à 864 euros	4,12 €
T 10	> 864 à 1000 euros	4,16 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	4,22 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	4,46 €
T 13	> 2550 euros	4,68 €

Tarif portage de repas formule midi & soir

Quotient Familial	Tranches	Tarif
T 1	0 à 80 euros	1,48 €
T 2	> 80 à 164 euros	1,81 €
T 3	> 164 à 228 euros	2,63 €
T 4	> 228 à 309 euros	3,42 €
T 5	> 309 à 409 euros	4,21 €
T 6	> 409 à 522 euros	5,01 €
T 7	> 522 à 635 euros	5,54 €
T 8	> 635 à 748 euros	5,85 €
T 9	> 748 à 864 euros	5,93 €
T 10	> 864 à 1000 euros	6,00 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	6,09 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	6,42 €
T 13	> 2550 euros	6,75 €

**Tarif portage de repas du soir pour les personnes âgées à mobilité réduite
déjeunant à midi au restaurant Lacroix**

Quotient Familial	Tranches	Tarif
T 1	0 à 80 euros	1,03 €
T 2	> 80 à 164 euros	1,25 €
T 3	> 164 à 228 euros	1,83 €
T 4	> 228 à 309 euros	2,38 €
T 5	> 309 à 409 euros	2,93 €
T 6	> 409 à 522 euros	3,48 €
T 7	> 522 à 635 euros	3,84 €
T 8	> 635 à 748 euros	4,06 €
T 9	> 748 à 864 euros	4,12 €
T 10	> 864 à 1000 euros	4,16 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	4,22 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	4,46 €
T 13	> 2550 euros	4,68 €

Les inscriptions sont réalisées par le service de maintien à domicile, qui évalue la recevabilité de chaque demande en fonction de la situation physique (mobilité, pathologies lourdes...) et sociale de la personne âgée et du nombre de places disponibles.

Pour les personnes âgées à mobilité réduite déjeunant à midi au restaurant Lacroix (avec un transport spécialisé), le tarif de portage du repas du midi leur sera appliqué pour le portage d'un repas du soir.

Les bénéficiaires du portage de repas à domicile doivent chaque année faire calculer leur quotient familial.

Restaurant Lacroix

Le restaurant Lacroix est accessible aux personnes âgées en retraite résidant au Kremlin-Bicêtre, sur inscription mensuelle, en mentionnant les jours de fréquentation pour garantir le bon fonctionnement du restaurant, la qualité de service et dans un souci de bonne gestion.

La facturation s'effectue sur la base des inscriptions et à terme échu, sauf pour les jours d'absence si l'annulation a été faite 24h à l'avance ou sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation.

De ce fait, les convives non inscrits ne seront acceptés, que dans la limite des places disponibles et seront facturés avec une majoration de tarif de 50%. Toutefois, la majoration ne sera pas appliquée la première fois et un rappel sera fait du caractère obligatoire de l'inscription.

Deux formules sont proposées, avec boisson ou sans boisson, à choisir à l'avance au moment de l'inscription.

Formule midi au restaurant Lacroix sans boisson

Quotient Familial	Tranches	Tarif
T 1	0 à 80 euros	0,90 €
T 2	> 80 à 164 euros	1,10 €
T 3	> 164 à 228 euros	1,60 €
T 4	> 228 à 309 euros	2,08 €
T 5	> 309 à 409 euros	2,57 €
T 6	> 409 à 522 euros	3,04 €
T 7	> 522 à 635 euros	3,37 €
T 8	> 635 à 748 euros	3,56 €
T 9	> 748 à 864 euros	3,61 €
T 10	> 864 à 1000 euros	3,64 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	3,70 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	3,90 €
T 13	> 2550 euros	4,11 €

Formule midi au restaurant Lacroix avec boisson

Quotient Familial	Tranches	Tarif
T 1	0 à 80 euros	1,13 €
T 2	> 80 à 164 euros	1,39 €
T 3	> 164 à 228 euros	2,02 €
T 4	> 228 à 309 euros	2,61 €
T 5	> 309 à 409 euros	3,23 €
T 6	> 409 à 522 euros	3,84 €
T 7	> 522 à 635 euros	4,24 €
T 8	> 635 à 748 euros	4,49 €
T 9	> 748 à 864 euros	4,55 €
T 10	> 864 à 1000 euros	4,60 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	4,67 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	4,92 €
T 13	> 2550 euros	5,17 €

**Formule midi au restaurant Lacroix sans boisson majorée
pour convive non inscrit**

Quotient Familial	Tranches	Tarif
T 1	0 à 80 euros	1,36 €
T 2	> 80 à 164 euros	1,65 €
T 3	> 164 à 228 euros	2,40 €
T 4	> 228 à 309 euros	3,11 €
T 5	> 309 à 409 euros	3,85 €
T 6	> 409 à 522 euros	4,57 €
T 7	> 522 à 635 euros	5,06 €
T 8	> 635 à 748 euros	5,33 €
T 9	> 748 à 864 euros	5,41 €
T 10	> 864 à 1000 euros	5,48 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	5,56 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	5,85 €
T 13	> 2550 euros	6,16 €

**Formule midi au restaurant Lacroix avec boisson majorée
pour convive non inscrit**

Quotient Familial	Tranches	Tarif
T 1	0 à 80 euros	1,69 €
T 2	> 80 à 164 euros	2,08 €
T 3	> 164 à 228 euros	3,02 €
T 4	> 228 à 309 euros	3,93 €
T 5	> 309 à 409 euros	4,85 €
T 6	> 409 à 522 euros	5,75 €
T 7	> 522 à 635 euros	6,36 €
T 8	> 635 à 748 euros	6,73 €
T 9	> 748 à 864 euros	6,81 €
T 10	> 864 à 1000 euros	6,89 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	7,00 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	7,37 €
T 13	> 2550 euros	7,76 €

Autres tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Personnel communal sans boisson	: 3.40 €
Personnel communal avec boisson	: 4.14 €
Assistant de vie scolaire (AVS), intervenant dans les écoles	: 3.80 €
Personnes extérieures à la commune accompagnées d'un agent municipal	: 9.39 €

Pour des raisons de service, les modalités d'inscription sont différentes pour les agents municipaux qui doivent réserver la veille ou le vendredi pour le lundi, en précisant la formule choisie.

Pour le personnel communal, la facturation est établie selon une tarification journalière, suivant le nombre de repas. Elle intervient à terme échu.

Dans le cadre de la mise en place envisagée d'un service de boissons chaudes, la tarification applicable à tous les publics ayant accès au restaurant Lacroix sera la suivante :

Boissons chaudes

Quotient Familial	Tranches	Boisson chaude
T 1	0 à 80 euros	0,10 €
T 2	> 80 à 164 euros	0,12 €
T 3	> 164 à 228 euros	0,14 €
T 4	> 228 à 309 euros	0,16 €
T 5	> 309 à 409 euros	0,18 €
T 6	> 409 à 522 euros	0,20 €
T 7	> 522 à 635 euros	0,22 €
T 8	> 635 à 748 euros	0,24 €
T 9	> 748 à 864 euros	0,28 €
T 10	> 864 à 1000 euros	0,30 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	0,32 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	0,34 €
T 13	> 2550 euros	0,36 €

CENTRES DE LOISIRS EDUCATIFS MATERNELS ET ELEMENTAIRES

Les tarifs de centres de loisirs éducatifs comprennent les activités, le déjeuner, le goûter (si l'enfant est présent l'après-midi) et les frais des personnels techniques et d'encadrement.

Centre de loisirs éducatif - journée

Quotient familial	Tranches	Tarifs
T 1	0 à 80 euros	2,67 €
T 2	> 80 à 164 euros	3,12 €
T 3	> 164 à 228 euros	3,84 €
T 4	> 228 à 309 euros	4,69 €
T 5	> 309 à 409 euros	5,64 €
T 6	> 409 à 522 euros	6,30 €
T 7	> 522 à 635 euros	6,70 €
T 8	> 635 à 748 euros	7,29 €
T 9	> 748 à 864 euros	7,74 €
T 10	> 864 à 1000 euros	8,38 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	8,84 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	9,39 €
T 13	> 2550 euros	9,96 €
Hors commune		13,70 €

Lorsque les enfants pratiquent de manière régulière un sport, ou une autre activité, le mercredi matin ou après-midi, il est prévu un tarif de demi-journée :

Centre de loisirs éducatif – demi journée

Quotient familial	Tranches	Tarifs
T 1	0 à 80 euros	1,80 €
T 2	> 80 à 164 euros	2,36 €
T 3	> 164 à 228 euros	3,02 €
T 4	> 228 à 309 euros	3,42 €
T 5	> 309 à 409 euros	3,90 €
T 6	> 409 à 522 euros	4,35 €
T 7	> 522 à 635 euros	4,55 €
T 8	> 635 à 748 euros	5,10 €
T 9	> 748 à 864 euros	5,52 €
T 10	> 864 à 1000 euros	5,76 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	6,21 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	6,76 €
T 13	> 2550 euros	7,32 €
Hors commune		9,51 €

Pour toutes les périodes de vacances scolaires, l'inscription des enfants est obligatoire. Les enfants dont les familles n'auraient pas procédé à l'inscription ne seront pas accueillis.

Afin de garantir le bon fonctionnement des accueils de loisirs, ainsi que le recrutement du nombre d'animateurs nécessaire à une gestion efficiente des ressources humaines, il est demandé aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) avant chaque période de vacances scolaires.

L'inscription se fait, en journée, via le formulaire prévu à cet effet ou en ligne sur le site internet de la ville par le compte citoyen plus.

Le formulaire dûment rempli (et signé s'il n'est pas renseigné en ligne) doit être transmis durant la période d'inscription, soit au plus tard trois semaines avant le début des vacances scolaires.

Ces inscriptions seront traitées par le service enfance enseignement qui enverra une facture aux familles avant le début des vacances. Cette facture confirmera l'inscription de l'enfant au centre de loisirs éducatif.

En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (notamment médical).

Après la clôture des inscriptions, les familles devront se déplacer directement à l'accueil de l'hôtel de ville. Aucune inscription ne pourra alors se faire par téléphone, fax, courrier ou courriel.

Au-delà des délais fixés, les éventuelles places disponibles seront attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes. Les familles se verront appliquer un tarif journalier majoré de 50% par rapport à la tranche de quotient familial applicable.

ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR LES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

ACCUEIL DU MATIN

Quotient familial	Tranches	Tarifs
T 1	0 à 80 euros	0,45 €
T 2	> 80 à 164 euros	0,55 €
T 3	> 164 à 228 euros	0,67 €
T 4	> 228 à 309 euros	0,81 €
T 5	> 309 à 409 euros	0,99 €
T 6	> 409 à 522 euros	1,04 €
T 7	> 522 à 635 euros	1,11 €
T 8	> 635 à 748 euros	1,19 €
T 9	> 748 à 864 euros	1,30 €
T 10	> 864 à 1000 euros	1,38 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	1,49 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	1,61 €
T 13	> 2550 euros	1,73 €
Hors commune		1,85 €

ACCUEIL DU SOIR ET ETUDE SURVEILLEE

Quotient familial	Tranches	Tarifs
T 1	0 à 80 euros	0,86
T 2	> 80 à 164 euros	1,09
T 3	> 164 à 228 euros	1,23
T 4	> 228 à 309 euros	1,46
T 5	> 309 à 409 euros	1,70
T 6	> 409 à 522 euros	1,81
T 7	> 522 à 635 euros	1,88
T 8	> 635 à 748 euros	2,09
T 9	> 748 à 864 euros	2,23
T 10	> 864 à 1000	2,34
T 11	> 1000 à 1341	2,52
T 12	> 1341 à 2550	2,64
T 13	> 2550 euros	2,77
Hors commune		2,90

MINI CAMPS PROPOSES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS EDUCATIFS ET CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (CVL)

La participation des familles au coût de ces prestations est déterminée sur la base des tranches de quotient, selon un pourcentage du prix du séjour variant de 15 % pour la première tranche à 75 % pour la 13^{ème}. Les familles doivent avoir procédé au règlement avant le départ de leur enfant.

La participation des enfants ne résidant pas sur la commune est fixée au coût du séjour.

STAGES « SPORT DECOUVERTE »

Le service municipal des sports organise des stages « sport découverte », d'une durée de 3 jours, pour des enfants de 8 à 12 ans qu'ils soient débutants, initiés ou confirmés. Les inscriptions s'effectuent au service enfance-enseignement, il est demandé aux familles de procéder au règlement avant la participation au stage.

Les tarifs des stages comprennent les activités sportives, le déjeuner, le goûter, les frais de personnels d'encadrement (brevetés d'état) et la mise à disposition de matériel sportif spécifique.

STAGE SPORT DECOUVERTE

Quotient familial	Tranches	Forfait
T 1	0 à 80 euros	8,38 €
T 2	> 80 à 164 euros	10,14 €
T 3	> 164 à 228 euros	12,09 €
T 4	> 228 à 309 euros	14,83 €
T 5	> 309 à 409 euros	17,77 €
T 6	> 409 à 522 euros	19,84 €
T 7	> 522 à 635 euros	21,12 €
T 8	> 635 à 748 euros	22,97 €
T 9	> 748 à 864 euros	24,40 €
T 10	> 864 à 1000	26,45 €
T 11	> 1000 à 1341	27,89 €
T 12	> 1341 à 2550	29,63 €
T 13	> 2550 euros	31,35 €
Hors commune		43,19 €

ESPACE JEUNESSE

Adhésion annuelle à l'espace jeunesse

Le service municipal de la jeunesse organise des activités pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, sur la base d'une participation familiale ou en accès libre et gratuit pendant les périodes périscolaires et de vacances scolaires.

L'instauration d'une adhésion annuelle à l'espace jeunesse permet d'élargir l'éligibilité de cet accueil de loisirs sans hébergement à la prestation de service ordinaire versée par la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne. Cette adhésion constitue également un outil de valorisation des différentes activités en accès libre auprès des jeunes et des familles.

Adhésion annuelle à l'espace jeunesse	5 €
--	------------

		Accueil de Loisirs Sans Hébergement Espace jeunesse			
Quotient familial	Tranches	1/2 journée Sans repas	Journée Sans repas	1/2 journée Avec repas	Journée Avec repas
T 1	0 à 80 euros	0,81 €	1,66 €	1,80 €	2,67 €
T 2	> 80 à 164 euros	1,01 €	2,00 €	2,36 €	3,22 €
T 3	> 164 à 228 euros	1,03 €	2,06 €	3,02 €	3,84 €
T 4	> 228 à 309 euros	1,18 €	2,40 €	3,42 €	4,71 €
T 5	> 309 à 409 euros	1,40 €	2,78 €	3,90 €	5,64 €
T 6	> 409 à 522 euros	1,46 €	2,92 €	4,35 €	6,30 €
T 7	> 522 à 635 euros	1,48 €	2,96 €	4,55 €	6,70 €
T 8	> 635 à 748 euros	1,66 €	3,34 €	5,10 €	7,29 €
T 9	> 748 à 864 euros	1,87 €	3,73 €	5,52 €	5,70 €
T 10	> 864 à 1000 euros	2,16 €	4,34 €	5,76 €	8,38 €
T 11	> 1000 à 1341 euros	2,37 €	4,74 €	6,21 €	8,84 €
T 12	> 1341 à 2550 euros	2,53 €	5,06 €	6,76 €	9,39 €
T 13	> 2550 euros	2,70 €	5,40 €	7,32 €	9,96 €
Hors-commune		2,98 €	5,96 €	9,51 €	13,70 €

Participation financière complémentaire Espace jeunesse

Coût de l'activité	Complément en €
égal ou supérieur à 15 €	3 €

Participation financière à l'acte (soirées, activités exceptionnelles...), hors sorties culturelles

	Coût de l'activité	Participation demandée
Catégorie 1	Inférieur à 10 €	3 €
Catégorie 2	De 10 à 15 €	5 €
Catégorie 3	De 15 à 20 €	7,50 €
Catégorie 4	De 20 à 30 €	10 €
Catégorie 5	Supérieur à 30 €	15 €

Sorties culturelles (théâtre, musées, expositions, spectacles vivants)

	Coût de l'activité	Participation demandée
Catégorie 1	Inférieur à 15 €	3 €
Catégorie 2	De 15 à 30 €	5 €
Catégorie 3	Supérieur à 30 €	7,50 €

Les enfants du personnel communal ou assimilé qui sont domiciliés en dehors du Kremlin-Bicêtre pourront accéder aux diverses activités municipales, dans la limite des places disponibles, aux tarifs applicables aux Kremlinois.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne



Maurant
—

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-093

**SOLDE DE LA
PARTICIPATION DE LA
VILLE AU
FINANCEMENT DU
CENTRE NAUTIQUE DU
KREMLIN-BICETRE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU CENTRE
NAUTIQUE DU KREMLIN-BICETRE**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Les villes de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre doivent participer au financement de la dépense nette (coût global - subventions - FCTVA, en application du pacte social, financier et fiscal) lors de la réhabilitation des équipements communautaires qui se situent sur leur territoire. La piscine du Kremlin-Bicêtre préalablement gérée par le SIVU (Kremlin-Bicêtre, Gentilly et Arcueil) a été transférée à la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre en date du 1^{er} septembre 2005.

Le centre nautique a ouvert ses portes en janvier 2009. Suite à la délibération en date du 3 février 2011, la ville du Kremlin-Bicêtre a procédé au règlement d'un premier acompte d'un montant de 1 500 000 €.

L'opération étant à ce jour clôturée à hauteur de **15 056 637,70 €**, notre participation totale s'élève à **2 166 379,93 €**.

Le financement définitif du centre nautique se présente ainsi :

Coût global de l'opération	15 056 637,70 €
Recettes :	
Subvention du Conseil Régional	1 424 972,36 €
Subvention de l'Etat/CNDS	518 171,77 €
ADEME	29 665,33 €
FCTVA.....	2 250 845,30 €
Coût net de l'opération	10 832 982,94 €
Participation totale de la ville du Kremlin-Bicêtre.....	2 166 379,93 €

La ville du Kremlin Bicêtre a versé un acompte à hauteur de 1 500 000€.

Déduction faite du premier acompte de	1 500 000,00 €
Le solde dû par la ville est de	666 379.93 €

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne du 28 décembre 1999 portant création de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre,

Vu la délibération du 3 février 2011 fixant le montant de l'avance,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 2 abstentions (M. AUBAGUE, M. POIRSON)

_____ DECIDE _____

- Article 1** Dit que le montant définitif de la participation de la commune est de 2 166 379,93 euros, montant arrêté au regard du coût définitif de l'opération de travaux transmis par la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre.
- Article 2** Dit qu'un premier acompte d'un montant de 1 500 000 € a été versé sur l'exercice 2011.
- Article 3** Dit que le montant du solde d'un montant de 666 379.93 € est alloué sur l'exercice 2013 et que les crédits correspondants sont imputés au chapitre 204 du budget.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

Pr. le Maire
l'Adjoint délégué



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-094

DEMOLITION DE BATIMENTS : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DEMOLITION DE BATIMENTS : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE
SIGNER LA DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR

Monsieur ROUSSEL expose au conseil,

La Ville a lancé un projet de réaménagement des espaces extérieurs des résidences Bergonié, en vue d'améliorer la qualité des espaces et de sécuriser les lieux. L'opération est en fin d'études de maîtrise d'œuvre et le démarrage des travaux est prévu en 2014.

Le secteur concerné, accessible depuis la rue Bergonié, est principalement occupé par deux résidences de l'OPHLM Kremlin-Bicêtre Habitat et une résidence EFFIDIS à proximité.

Sur ces espaces, ont été maintenus jusqu'à aujourd'hui quatre petits bâtiments implantés sur un niveau, en fond de parcelle N91 (voir le plan cadastral annexé à la délibération).

Ces bâtiments sont très dégradés et inoccupés. Leur état actuel ne permet pas d'envisager leur réhabilitation. La démolition de ces bâtiments participe donc de la mise en sécurité du secteur et permettra l'aménagement d'espaces extérieurs agréables pour l'ensemble des résidents. L'emprise libérée représente environ 160 m².

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser le maire, ou son représentant désigné, le premier maire adjoint ou l'adjoint au maire délégué à l'aménagement et au logement, à signer et déposer la demande de permis de démolir pour ces bâtiments.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Didier ROUSSEL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan cadastral ci annexé,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique D'autoriser le Maire, ou son représentant désigné, le premier Maire adjoint ou l'Adjoint au maire délégué à l'aménagement et au logement, à signer et déposer la demande de permis de démolir pour ces bâtiments ou toute autre autorisation administrative ou d'urbanisme requise pour cette démolition.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-095

**LANCEMENT D'UNE
ETUDE RELATIVE A LA
VALORISATION ET
L'AMENAGEMENT DES
ESPACES VERTS DE LA
VILLE DU KREMLIN-
BICETRE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**LANCEMENT D'UNE ETUDE RELATIVE A LA VALORISATION ET
L'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE**

Monsieur BOULANGER expose au conseil,

La Ville du Kremlin-Bicêtre a pour caractéristique d'être fortement urbanisée, avec une densité moyenne élevée de 175 habitants/ha. Les espaces ouverts sont peu nombreux : 11 squares représentant 2,8 ha, soit 1,8% du territoire communal et à peine plus d'1 m² par habitant. La Ville présente donc une forte carence en espaces verts, plus importante par exemple qu'à Paris (3,9 m²/hbt sans les deux Bois) et que la moyenne du Val-de-Marne (8,9 m²/hbt).

La Ville est néanmoins jalonnée de divers espaces verts répartis sur l'ensemble du territoire communal. Le principal espace vert est le parc Philippe Pinel d'une surface de 1,2 ha qui a fait l'objet d'aménagements en 2000 avec l'installation d'aires de jeux pour tous publics. Ce lieu de détente et de loisirs est complété par d'autres espaces verts que la Ville s'est attachée à aménager dans différents quartiers de la commune : square Jules Guesde, square François Mitterrand, promenade Jean Moulin, La taille et l'état de ces espaces sont variables. De manière générale, seul le parc Philippe Pinel constitue aujourd'hui un espace vert d'échelle communale. Les autres sont des espaces de quartier, voire de proximité, et concernent une population riveraine ou de voisinage immédiat.

Conformément à cet objectif de développement des espaces verts, la Ville a d'ores et déjà engagé une démarche auprès de l'AP-HP et de l'Hôpital Bicêtre afin de faire profiter à l'ensemble des habitants d'espaces verts qui sont aujourd'hui propriété de l'AP-HP. La commune du Kremlin-Bicêtre et l'AP-HP ont ainsi signé, le 30 avril 2013, un protocole d'accord relatif à l'aménagement des franges de l'hôpital Bicêtre, avec la volonté conjointe d'améliorer l'aménagement et l'entretien des espaces de contact entre la ville et l'hôpital. Par ce protocole d'accord, l'AP-HP et la commune ont convenu de conclure une nouvelle convention de mise à disposition gratuite par l'AP-HP à la commune des terrains suivants : deux terre-pleins de part et d'autre de l'entrée historique d'une part ; un terrain en extension du Parc Philippe Pinel d'autre part.

Le terrain situé en contiguïté du Parc Philippe Pinel permettra une extension de celui-ci. Quant aux deux terre-pleins de part et d'autre de l'entrée historique de l'hôpital, ils occupent une place centrale dans la Ville et entrent pleinement dans la logique de maillage des espaces verts.

Au-delà des actions déjà entreprises, l'objectif est de porter une réflexion à l'échelle du territoire communal sur tous ces espaces afin de conforter une trame qui s'étend du sud au nord de la Ville, depuis la ZAC des coteaux à Arcueil jusqu'au Parc Kellermann à Paris. Cet itinéraire est parsemé de squares et jardins qui seront mis en réseau par le biais de promenades plantées et de circulations douces et qui permettront donc un cheminement à travers la ville. Participent de ce maillage certaines parcelles qui se situent sur le domaine privé de bailleurs (SNI et Kremlin Bicêtre Habitat OPH en particulier) qui représentent un intérêt pour la collectivité et dont l'ouverture au public pourrait être améliorée.

La réflexion à mener vise, de plus, à travailler la complémentarité des espaces de détente et de jeux sur la ville pour répondre aux besoins et demandes des différents publics susceptibles de les fréquenter : espaces de détente et de repos, aires de jeux pour enfants de différents âges.

En outre, la composition de ces espaces selon une trame parcourant le territoire du nord au sud, est de nature à accroître les liens entre les différents quartiers et intégrer ceux-ci à un projet d'ensemble et à une identité paysagère commune.

A cette fin, il est nécessaire d'engager une étude d'ensemble des espaces verts du territoire communal. Celle-ci aura pour objet un diagnostic technique et fonctionnel précis des espaces verts et de loisirs. Elle portera également sur la définition du programme de développement et valorisation

des espaces verts. Elle permettra enfin de préfigurer les espaces verts à créer au sein du quartier sud-ouest qui connaîtra une évolution dans les années à venir.

____ LE CONSEIL ____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Louis BOULANGER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-39,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

____ DECIDE ____

Article unique

D'autoriser le Maire à lancer une étude destinée à établir un état des lieux des espaces ouverts existants sur la commune du Kremlin-Bicêtre et à élaborer un schéma directeur des espaces verts et à solliciter toute subvention pour l'étude et la réalisation des travaux d'aménagement.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr le Maire
l'Adjoint délégué

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 22/12/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-096

**ADHESION DE LA VILLE
A L'ASSOCIATION
VILLES INTERNET**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION VILLES INTERNET

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le développement de la société de l'information dont les usages se sont diffusés au cœur de chacun des actes de la vie quotidienne et professionnelle de nos citoyens, est pour la commune, une nouvelle opportunité de moderniser ses pratiques, de développer ses services et son territoire. Il porte également de nouveaux enjeux de service public et de démocratie.

Villes Internet est une association loi 1901 créée le 6 mai 2002. Elle a pour objet de coordonner le développement et l'animation d'un réseau des acteurs de l'Internet citoyen (d'intérêt général et de service public), et tout particulièrement des élus et agents des collectivités qui animent le territoire public. Elle opère en liaison avec les réseaux et les organismes privés ou publics, locaux, nationaux ou internationaux. Elle a pour mission de prendre en charge et/ou accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication. Elle anime et coordonne le réseau des collectivités territoriales, de tous ceux qui à l'échelle de la ville développent les usages éducatifs, sociaux, et politiques d'Internet. Cette action la conduit, notamment, à :

- Accompagner les collectivités dans le déploiement de pratiques numériques publiques pour servir l'intérêt général du territoire et de ses habitants.
- Contribuer à développer des processus d'échanges et de coproduction entre les différents types d'acteurs de collectivités (élus, directeurs de services...) en ligne et lors de rencontres ou de séminaires Villes Internet.
- Informer ses membres des innovations d'usages et technologiques dans le domaine de l'Internet territorial.
- Valoriser les pratiques locales des collectivités dans le domaine du numérique.

Le montant annuel de la cotisation restreinte à l'association Villes Internet est de 0,02 € x nombre d'habitants soit : $26627 \times 0,02 = 532,54$ € pour la commune du Kremlin-Bicêtre.

Cela permet à la commune de :

- Candidater au label des Villes Internet ;
- D'avoir un accès (sauf centre de ressources juridiques, coordonnées des membres) à l'observatoire www.villes-internet.net;
- De recevoir le courrier de l'Internet Citoyen ;
- D'avoir accès aux séminaires de formations pour les élus et les agents ;
- De voter à l'assemblée générale et de participer à la gouvernance de l'association.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi du 1er juillet 1901 consolidée relative au contrat d'association,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'adhérer à l'association Villes Internet.
- Article 2** De désigner Monsieur NICOLLE, élu, pour représenter la commune au sein de cette association.
- Article 3** D'affecter les crédits de 532,54 euros du budget primitif de l'année 2013 nécessaires au paiement de la cotisation.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 29/12/2013
et de la publication
le 29/12/2013

Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-097

**APPROBATION DE
L'AVENANT N°2013-01
RELATIF AU CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE
2012-2014**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**APPROBATION DE L'AVENANT N°2013-01 RELATIF AU CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE 2012-2014**

Madame SOUGMI expose au conseil,

La ville a renouvelé sa convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales en décembre 2011 à travers la signature d'un contrat Enfance-Jeunesse conclu jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette convention d'objectifs et de financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej).

Toute modification d'une condition ou d'une modalité d'exécution de convention définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant. Celui-ci précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis ni le terme de l'échéance de la convention.

Ainsi, le présent avenant intègre :

- L'extension de l'amplitude d'ouverture des deux haltes-garderies de la ville permettant ainsi de mieux répondre aux besoins des familles.
L'étendue de l'amplitude d'ouverture des structures de 8h30 à 18h30 (au lieu de 8h30 à 17h) permet également de bénéficier d'une modulation d'agrément et ainsi d'un financement complémentaire dans le cadre de la prestation de service.
- La mise en place de séjours destinés aux adolescents.
Cette offre nouvelle vient en complémentarité des mini séjours existants, proposés par le service jeunesse.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver l'avenant n° 2013-01 relatif au contrat enfance jeunesse 2012-2014.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Zohra SOUGMI,

Vu la lettre-circulaire de la CNAF n°2006-076 du 22 juin 2006 relative au contrat enfance-jeunesse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 décembre 2011 relative à la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne,

Vu l'avenant n°2013-01 relatif au contrat Enfance Jeunesse 2012-2014

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'approuver l'avenant n° 2013-01 relatif au contrat enfance jeunesse 2012-2014
- Article 2** D'autoriser le maire à signer cet avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-098

**CENTRE SOCIAL
GERMAINE TILLION :
CONVENTION CADRE
PLURIANNUELLE ENTRE
LE CONSEIL GENERAL
ET LA VILLE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA VILLE**

Madame BOCABEILLE expose au conseil,

Le 7 octobre 2013, le Conseil général a renouvelé la charte de partenariat avec la Fédération des centres sociaux du Val de Marne ainsi que la convention cadre déclinée avec l'ensemble des centres sociaux val de marnais qui répondent à ses critères.

Cette charte exprime la volonté commune de construire de nouveaux modes de coopération pour la prévention et la lutte contre les exclusions, le soutien à la citoyenneté et la promotion du développement social local.

Cette convention cadre s'applique aux centres sociaux agréés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et adhérents de la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Val de Marne.

Elle vise à permettre d'engager, avec l'ensemble des partenaires, des concertations locales et à donner les moyens de pérenniser le projet social porté par le centre social en favorisant une complémentarité d'intervention.

Dans ce contexte, le conseil général et le centre social Germaine TILLION ont défini les axes de travail suivants :

- Soutenir les actions du centre social en renforçant la dynamique participative et l'implication des habitants, en développant la fonction du centre en tant que relais, lieu d'expression et d'animations des questions et des actions liées à la fonction parentale,
- Systématiser les modes de collaboration avec notamment les équipes territorialisées de l'administration départementale et les autres acteurs départementaux du territoire.

Considérant que le centre social Germaine TILLION répond aux critères d'éligibilité, le Conseil Général, au cours de sa séance du 07 octobre 2013, a décidé de renouveler ce partenariat sur une période d'une année et d'attribuer au centre social du Kremlin-Bicêtre une subvention globale de 11 500 €.

Je vous demande donc d'approuver les termes de cette convention cadre pluriannuelle qui lie la ville et le Conseil Général.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Corinne BOCABEILLE,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2013-16-8 de la commission permanente du Conseil Général du 7 octobre 2013;

Vu la convention cadre pluriannuelle entre le Conseil Général et la Ville,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'approuver les termes de la convention cadre pluriannuelle entre le Conseil Général et la ville relative au versement d'une subvention annuelle s'élevant à 11 500 € pour le fonctionnement du centre social Germaine TILLION.
- Article 2** D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention cadre pluriannuelle et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-099

**RESSOURCES
HUMAINES –
CONVENTION
D'ADHESION AU
CONTRAT
D'ASSURANCE DES
RISQUES STATUTAIRES
2014/2017 SOUSCRIT
PAR LE CIG DE LA
PETITE COURONNE
AUPRES DE CNP
ASSURANCES/SOFCAP**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

Présents..... 29
29 Représentés..... 6
Absents..... 0

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHESION AU CONTRAT
D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2014/2017 SOUSCRIT PAR LE CIG
DE LA PETITE COURONNE AUPRES DE CNP ASSURANCES/SOFCAP**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2013, la collectivité a décidé de s'associer à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance pour la couverture des risques liés à la protection statutaire des fonctionnaires et agents publics.

Cette démarche mutualiste pouvant permettre d'obtenir des taux de garantie plus intéressants pour les collectivités.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} avril 2005, la ville est son propre assureur pour les dépenses relatives à la couverture des risques liés à la protection sociale du personnel (accidents de service, maladies professionnelles, maternité, adoption, congés de longue maladie et de longue durée,...).

Le choix de ne plus souscrire un contrat auprès d'une compagnie d'assurance s'est imposé à la ville en raison du montant particulièrement élevé de la cotisation proposée par les assureurs qui avaient répondu à la consultation lancée par la ville.

Dans le cadre de la mise en concurrence organisée par le CIG, la ville a sollicité l'étude des garanties suivantes, pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'IRCANTEC :

- accident de service et maladie professionnelle,
- maladie ordinaire,
- maternité/adoption,
- congés de longue maladie, congés de longue durée, congé pour infirmité de guerre.

Au regard des taux proposés par la CNP Assurances/SOFCAP, la ville souhaite, pour les seuls agents affiliés à la CNRACL, souscrire aux risques suivants :

- accidents du travail/maladie professionnelle avec un taux de 2,53% et une franchise de 30 jours,
- maladie ordinaire avec un taux 2,56% et une franchise de 15 jours.

L'assiette de cotisation sera composée du traitement indiciaire brut et de la nouvelle bonification indiciaire.

Les taux proposés ci-dessus sont garantis pour les deux premières années de l'adhésion, ils peuvent être révisés à l'issue de cette période de deux ans sur la base de l'évolution de la sinistralité.

Je vous propose de prendre connaissance du projet de convention d'adhésion joint en annexe qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée totale maximale de 4 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2013 qui a approuvé la décision de s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la Petite Couronne, en vue de la

conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics,

Considérant l'étude des garanties que la ville avait sollicitée et les taux proposés par la CNP Assurances dans le cadre de la consultation lancée par le CIG de la Petite Couronne,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article 1 D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat d'assurances des risques statutaires souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne auprès de CNP Assurances/SOFCAP, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

Pr. le Maire
L'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-100

**RESSOURCES
HUMAINES –
MEDECINE PREVENTIVE
– ADHESION AUPRES
DU CENTRE
INTERDEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
PETITE COURONNE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**RESSOURCES HUMAINES – MEDECINE PREVENTIVE – ADHESION AUPRES
DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

La médecine professionnelle et préventive « a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion, et l'état de santé des agents » (article L. 417-28 du code des communes). Elle contribue à l'éducation sanitaire du personnel et joue un rôle de conseil auprès des autorités territoriales ainsi qu'auprès du Comité technique paritaire.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) propose aux collectivités un service de médecine professionnelle et préventive aux missions élargies et adaptées. Le CIG s'est spécialisé au fil des années et se propose aujourd'hui d'assister et d'accompagner les villes sur des missions très diverses : recrutement, santé,...Il se trouve ainsi être un partenaire idéal puisqu'il a acquis une connaissance précise des besoins et des réalités du monde territorial.

Ainsi, le centre de gestion met à disposition une équipe composée d'un médecin coordonnateur et de gestionnaires assurant une coordination sectorielle entre la collectivité, l'équipe médicale et paramédicale et le centre de gestion.

Il fournit également un progiciel de médecine du travail et une base de données administrative et médicale centralisée et sécurisée.

Le CIG s'engage également à assurer une formation continue régulière et à mettre à disposition un fonds documentaire spécialisé.

Au sein de la collectivité, le service de médecine professionnelle et préventive met à disposition un médecin de médecine professionnelle et préventive ainsi qu'un ordinateur portable et des appareils de mesures et d'analyses des ambiances de travail.

La collectivité doit mettre à disposition du service de médecine professionnelle et préventive des locaux adaptés à l'exercice médical garantissant le secret, facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite et disponibles sur l'amplitude annuelle de fonctionnement du service et pour une durée journalière de 7h30 conforme au temps de travail effectué par les agents du CIG.

La collectivité doit désigner au sein de ses services une personne chargée des convocations qui aura connaissance des informations relatives à la présence du personnel et aux sujétions spécifiques des services.

La ville du Kremlin-Bicêtre a adhéré par convention à ce service entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 décembre 2012, ainsi, un médecin assurait une fois par semaine les visites médicales et les visites sur sites. De plus, un agent du service des ressources humaines avait en charge la gestion des convocations et assurait une présence auprès du médecin le jour de son intervention.

Au 1^{er} décembre 2012, le médecin qui était affecté à la ville a démissionné du CIG, en raison des difficultés liées au recrutement de médecin de prévention, le CIG n'a pas été immédiatement en mesure de pourvoir ce poste devenu vacant. Ainsi, depuis le 1^{er} décembre 2012 et pendant toute l'année 2013, la collectivité a été dans l'obligation de recourir à des médecins agréés.

Le CIG est en mesure de nous proposer un médecin à compter du 1^{er} janvier 2014.

Aujourd'hui, je vous propose d'adhérer à nouveau au service de médecine préventive du CIG et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée maximale de 5 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 108-2 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 ;

Vu le décret n°95-100 du 06 septembre 1995, notamment ses articles 45, 46, 73 et 96 ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1** D'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CIG, à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée maximale de cinq ans.
- La participation financière de la collectivité est calculée pour chaque année civile sur la base d'un tarif forfaitaire fixé par le Conseil d'administration du CIG et appliqué à l'effectif de la collectivité. Pour l'année 2014, ce tarif est fixé à 78 euros par agent et par an.
- Les examens complémentaires seront facturés à la collectivité et les vaccins devront être fournis par celle-ci.

- Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Article 3 Les prestations assurées par le CIG dans le cadre de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive sont les suivantes :

1-Surveillance médicale des agents

- visite périodique obligatoire
- visite d'embauche
- visites spéciales : de reprise après arrêt de longue durée ou accident de travail, à l'égard des femmes enceintes, des agents handicapés, des agents soumis à des risques professionnels particuliers ou souffrant de pathologies particulières
- visites à la demande de l'agent, de l'autorité territoriale ou du médecin
- examens de dépistage visuel et auditif en fonction des risques professionnels
- examens complémentaires de laboratoire ou autres pour les agents soumis à des risques spécifiques
- radiographie pulmonaire
- vaccination professionnelle.

2- Actions en milieu de travail correspondant au tiers du temps du médecin dans la collectivité

- analyse des conditions de travail, visite des locaux professionnels, aménagement des postes, propositions d'études
- participation aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité ou du Comité Technique Paritaire
- participation éventuelle aux séances du Comité médical et de la Commission de réforme
- collaboration avec l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

3- Edition d'un rapport annuel d'activité transmis à l'autorité territoriale.

Toutes dispositions sont prises, tant par le CIG que par la collectivité, pour que le secret médical imposé par le code de déontologie médicale (décret n°95-100 du 6 septembre 1995, en particulier articles 45, 46, 73 et 96) soit respecté.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 19/12/2013
et de la publication
le 22/12/2013

Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-101

**DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC :
ADOPTION DE
L'AVENANT N°2 A LA
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC DU
STATIONNEMENT
PAYANT DE SURFACE,
RELATIF A LA MISE EN
PLACE D'UN NOUVEAU
MODE DE PAIEMENT**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : ADOPTION DE L'AVENANT N°2 A LA
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE
SURFACE, RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODE DE
PAIEMENT**

Monsieur MONTEIL expose au conseil,

Par une convention signée le 26 mars 2009 et transmise au contrôle de légalité le 9 décembre 2009, la Ville du Kremlin Bicêtre a confié à la Société Européenne de Stationnement l'exploitation du stationnement payant de surface.

Le Délégataire souhaite aujourd'hui diversifier les moyens de paiement mis à la disposition des usagers dans le domaine du stationnement sur voirie.

Il s'inscrit ainsi dans une démarche novatrice en la matière qui associe :

- d'une part, simplicité, rapidité, fiabilité, sécurité et dématérialisation totale de la chaîne de paiement ;
- d'autre part, simplification et contrôle des tickets et verbalisation électronique.

Le délégataire a donc choisi de mettre en place, au profit des usagers, un paiement du stationnement à distance « PayByPhone », lequel consiste en des paiements effectués à distance par carte bancaire de manière sécurisée et cryptée.

Le service « PayByPhone » est proposé par la société Mobile Payment Services. Il s'agit d'un service destiné à la vente de titres de stationnement sur voirie par mobile et internet.

Ce service devrait fonctionner sur l'ensemble du périmètre du stationnement de surface.

Dans le cadre de l'utilisation de « PayByPhone » par téléphone mobile ou par internet, chaque transaction soumise par le biais de « PayByPhone » correspondra à une vente précise conclue entre les usagers et la Ville.

Les achats de titres de stationnement gérés par « PayByPhone » devraient être payés par les usagers par l'intermédiaire de leur carte bancaire en vente à distance. A cet effet, Mobile Payment Services travaille avec le prestataire de paiement par CB, la société Ogone.

Dans la mesure où le contrat de délégation de service public conclu initialement par la ville du Kremlin Bicêtre avec la société Européenne de stationnement ne prévoit pas ce nouveau mode de recouvrement des recettes auprès de usagers, il est nécessaire de modifier ce contrat afin, notamment, de prévoir expressément ce mode d'encaissement des recettes et de permettre au délégataire de faire intervenir aujourd'hui à ses côtés la société MPS pour la mise en œuvre de ce nouveau système de paiement dématérialisé des droits de stationnement.

Il est également nécessaire de prévoir, dans le cadre du contrat de délégation de service public, la mise en œuvre de nouveaux tarifs applicables aux usagers liés à ce service de paiement d'une nature nouvelle.

Cet avenant a donc pour objet de prévoir l'ensemble des modalités de mises en place de ce nouveau mode de paiement de stationnement de surface par les usagers mais aussi de garantir le respect des procédures réglementaires en matière de paiement effectués à distance par carte bancaire.

Ainsi par cet avenant, la Ville autorise le délégataire à mettre en place le service « PayByPhone », lequel fonctionnera sur le périmètre du stationnement de surface prévu au titre de la délégation de service public.

Elle autorise aussi, dans le cadre de l'exécution de sa convention de délégation de service public, l'intervention aux côtés du délégataire de la société Mobile Payment Services pour assurer la vente des titres de stationnement sur voirie et offrir aux usagers la possibilité de recourir au service « PayByPhone ».

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Pascal MONTEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération du 26 mars 2009 approuvant le contrat de concession et désignant la société « Q-Park – Européenne de stationnement SNC » comme concessionnaire de la délégation de service public du stationnement payant en surface pour la ville du Kremlin-Bicêtre, pour une durée de 6 ans ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 8 juin 2011, qui s'est prononcée en faveur de la signature de l'avenant N°1 à la convention de la délégation de service public de type affermage, pour la gestion du stationnement payant en surface ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'approuver l'avenant N°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service public de stationnement payant de surface dans le cadre d'un affermage.
- Article 2** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet avenant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 24/12/2013

Pr. le Maire
Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-102

**DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC :
RAPPORT ANNUEL
2012 SUR LA
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC DU
STATIONNEMENT
PAYANT DE SURFACE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LA
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE
SURFACE**

Monsieur MONTEIL expose au conseil,

Le 15 décembre 2009, la ville du Kremlin-Bicêtre a confié l'exploitation et la gestion de son stationnement payant de surface à la société Q-Park – Européenne de stationnement SNC dans le cadre d'une délégation de service public, d'une durée de 6 ans à compter du 17 décembre 2009.

Le compte rendu d'activité a pour objet de présenter les conditions et les résultats de l'exploitation du stationnement géré par le délégataire.

L'analyse de ce document fait ressortir les points suivants :

Au plan technique :

L'année 2012 a été marquée par la remise en place du stationnement payant sur l'avenue de Fontainebleau début décembre. On y dénombre 104 places de stationnement payant dont 23 qui le sont uniquement l'après-midi (places de livraison qui deviennent payantes à compter de 12h).

Les retards dans les travaux de la requalification de la couverture phonique de l'A6B n'ont pas permis de mettre en place le stationnement payant en 2012 rue Gabriel Péri.

Soixante huit appareils de marque Stelio (+ deux en stock), composent le parc de bornes de paiement sur la ville, pour un nombre total de 1196 places de stationnement payant (hors avenue Fontainebleau).

La part des maintenances préventives reste la part la plus importante des interventions (58%). L'augmentation du nombre des interventions s'explique par le vieillissement naturel des horodateurs.

Nous constatons que 16% des interventions sont liés à des dégradations (une tentative d'effraction et 15 graffitis).

Au plan financier :

Le chiffre d'affaires de la délégation est en nette hausse en 2012 puisqu'il augmente de 48,6% principalement grâce à la progression des recettes abonnés et des recettes obtenues par les nombreuses neutralisations qui ont eu lieu cette année et la remise en place du stationnement payant sur l'avenue Fontainebleau.

Conformément à ce qui est prévu dans la délégation de service public pour l'exploitation du service public de stationnement de surface dans le cadre d'un affermage, Q-Park – Européenne de Stationnement SNC doit reverser à la ville une redevance d'occupation. Elle se présente sous deux formes : un montant fixe, que Q-Park – Européenne de Stationnement SNC doit verser quelque soit le résultat (200 000 euros par an) et un montant variable lié au chiffre d'affaires.

Suite aux bons résultats du chiffre d'affaire du délégataire, la ville va percevoir en 2013, 7900 euros au titre de la redevance variable.

Comme l'année précédente, Q-Park – Européenne de Stationnement SNC constate une baisse des recettes en zone verte, qui s'explique par une augmentation du nombre d'abonnements (+15%), impliquant des rotations moins nombreuses dans les zones à caractère résidentiel, principalement situées en zone verte. La rotation se répercute donc principalement sur la zone rouge du stationnement payant ce qui a eu pour conséquence l'augmentation des recettes en zone rouge sur la ville (+54%) et a ainsi contribué à une balance globale des recettes positive sur le nombre de places disponibles (+13%).

Il s'agit des recettes générées par les horodateurs ce qui excluent celles liées aux neutralisations de place en raison de travaux. Ces neutralisations génèrent un paiement forfaitaire de 5 euros 80 par place par jour par les entreprises qui en font la demande.

Un autre point positif noté par Q-Park – Européenne de Stationnement SNC est le bon taux de respect du stationnement (jusqu'à 75%) lié au travail de verbalisation efficace des agents du service Tranquillité Urbaine.

Le compte rendu souligne également le réel travail partenarial entrepris entre la ville et Q-Park – Européenne de Stationnement SNC depuis 2010 qui contribue à l'évolution des recettes.

Pour conclure, le bilan de l'année 2012 est un bilan très positif au regard de l'évolution du chiffre d'affaires.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Pascal MONTEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-2 et suivants ;

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5-1 ;

Vu la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu la délibération du 28 juin 2001 décidant de déléguer la gestion du stationnement payant dans le cadre d'une délégation de service public ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2009 approuvant le contrat de concession et désignant la société « Q-Park - Européenne de stationnement SNC » comme concessionnaire de la délégation de service public du stationnement payant en surface pour la ville du Kremlin Bicêtre pour une durée de 6 ans ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux émis à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

_____ DECIDE _____

Article unique De prendre acte du rapport d'activité 2012, présenté par la Société « Q-Park / Européenne de Stationnement SNC » dans le cadre de sa délégation de service public du stationnement payant de surface.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 13/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-103

**COMMUNICATION DU
RAPPORT ANNUEL
2012 SUR LE SERVICE
PUBLIC DU GAZ ETABLI
PAR LE SYNCICAT
INTERCOMMUNAL DU
GAZ ET DE L'ELECTRICITE
EN ILE DE FRANCE
(SIGEIF)**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE SERVICE PUBLIC DU GAZ ETABLI PAR LE SYNCICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

Monsieur MONTEIL expose au conseil,

Conformément à l'article L. 5211.39 du Code Général des Collectivités territoriales, le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France) transmet aux communes adhérentes un rapport annuel retraçant son activité.

Je rappelle que ce syndicat exerce deux compétences : l'une pour le gaz, l'autre pour l'électricité ; la commune du Kremlin-Bicêtre n'est adhérente que pour le gaz, la compétence électricité étant dévolue au SIPPEREC.

Le SIGEIF est la première autorité concédante pour le gaz en France.

En 2012, il exerce l'autorité organisatrice de la distribution du gaz pour le compte de 184 communes (soit 1 233 009 clients), propriétaires d'un réseau de 9 371 Km (dont 74,3 % de canalisations en moyenne pression) et pour une consommation totale de 30 441,5 GWh.

Si le nombre de clients a baissé (1,1 % par rapport en 2011), la consommation a augmenté de 13,4 %. La baisse résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant aux contrats de « cuisson » (tarif T1) et de chauffage domestique (tarif T2) et la hausse s'explique par la rigueur de l'hiver et notamment du mois de février 2012.

En 2012, au Kremlin-Bicêtre, le nombre de clients étaient de 5 535 et la consommation totale représente 108,2 GWh.

En outre, le SIGEIF assure un contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, notamment GrDF pour le gaz. Le contrôle exercé fait l'objet chaque année de deux rapports adressés aux communes adhérentes et mis à la disposition de tous les habitants et porte principalement sur :

- l'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement,
- l'analyse comptable et financière, les investissements réalisés,
- le degré de satisfaction des clients usagers mesuré par deux enquêtes annuelles.

D'après l'enquête de satisfaction réalisée par l'Ifop en 2012, 49 % des personnes de l'échantillon ont déclaré utiliser le gaz naturel. Pour l'échantillon restant, 5 % utilisent le gaz en bouteille et 46 % n'utilisent pas le gaz. De plus, il fournit également chaque année aux communes les éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public (RODP) qui leur sont dues par les concessionnaires.

Quant à l'évolution de la consommation du gaz naturel, il supplante l'électricité depuis 2010 comme mode de chauffage dans les logements neufs ; ceci s'explique principalement en raison de l'évolution de la réglementation thermique. Ce transfert a eu pour effet de soulager le réseau électrique en période de grand froid, notamment en février 2012.

Le SIGEIF développe des actions de conseil et d'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale. Depuis 2001, elle a mis en place un service « Energie et Environnement » et créé une commission permanente sur cette thématique.

A ce sujet, les outils fournis par le syndicat à ses communes adhérentes sont principalement :

- un bilan énergétique patrimonial identifiant les différents postes de consommation et les axes de progrès,
- l'optimisation tarifaire des contrats de gaz des bâtiments communaux et la mise en place d'un tableau de bord énergie,

- un bilan carbone patrimonial mettant en évidence les postes les plus émetteurs,
- la mise en place de modules de formation via le CNFPT destinés aux responsables énergie, environnement ou bâtiment des collectivités.

En outre, il participe financièrement à l'aide à la décision (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l'acquisition (station de gaz naturel pour véhicules, vélos à assistance électrique pour le personnel communal et panneaux solaires thermiques).

Pour ce qui concerne la commune du Kremlin-Bicêtre qui a adhéré à la compétence gaz depuis le 2 juillet 1919, on retiendra les points suivants sur l'année 2012 :

- le nombre de clients diminue depuis 6 ans, étant passé de 5974 abonnés en 2007 à 5535 en 2012,
- la basse pression est en voie de disparition au profit de la moyenne pression ; en effet sur les 25 057 mètres de longueur du réseau de distribution publique de gaz, 3 278 m correspondent à la basse pression et 21 779 m en moyenne pression en 2012.

Enfin, l'adhésion de la commune du Kremlin-Bicêtre à l'association SYNCOM, créée en 1993 lui permet de bénéficier d'un service de gestion des travaux réalisés sur la voirie communale par ERDF, GrDF et Veolia Eau Ile-de-France. Elle permet également à la commune d'obtenir les informations relatives aux projets de travaux (DT) et aux intentions de travaux (DICT).

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Pascal MONTEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-39,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

_____ DECIDE _____

Article unique De prendre acte du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2012 au titre du service public du gaz.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

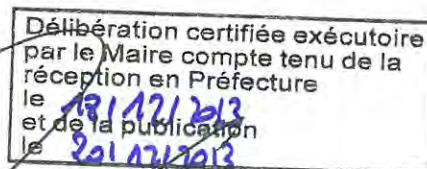
Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Christian RAOULT



Pour le Maire
l'Adjoint délégué



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-104

**COMMUNICATION DU
RAPPORT D'ACTIVITE
DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE
LA PERIPHERIE DE
PARIS POUR
L'ELECTRICITE ET LES
RESEAUX DE
COMMUNICATION
(SIPPEREC) RELATIF A
L'ANNEE 2012**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES
RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNEE 2012**

Madame LEFEVRE expose au conseil,

Le SIPPEREC accompagne, conseille et assiste les collectivités qui y adhèrent dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en matière d'énergies et de communications.

Il regroupe 104 collectivités adhérentes réparties sur huit départements d'Ile-de-France représentant un territoire de sept millions d'habitants.

En 2012 et 2013, cinq nouvelles collectivités ont adhéré au syndicat : Argenteuil, la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne pour la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » ; le Département de l'Essonne et le Département du Val-de-Marne pour la compétence « Développement des énergies renouvelables ».

La Ville du Kremlin-Bicêtre est adhérente quant à elle à la compétence Electricité.

1. La compétence Electricité

Le SIPPEREC est autorité concédante pour le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité pour le compte de 80 communes.

Il contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ERDF/EDF.

Le syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux pour raisons esthétiques et aide les collectivités en charge de l'urbanisme à maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments.

Il gère, contrôle et perçoit pour le compte des communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

1.1 Le service public de la distribution d'électricité

Le réseau de distribution en chiffres :

- 1,76 millions d'utilisateurs (contre 1,73 en 2011) soit 5 % du nombre de clients au niveau national
- 9 154 postes de distribution publique (contre 9 073 en 2011)
- 15 518 km de réseau (contre 15 392 km en 2011) dont :
 - 6 848 km en moyenne tension (HTA) dont **34,50 km pour la commune du Kremlin-Bicêtre ;**
 - 8 670 en basse tension (BT) dont **50,39 km pour la commune du Kremlin-Bicêtre, dont 2,97 km de réseau aérien.**

Il reste à enfouir 1 034 km de réseau aérien soit 12 % du réseau basse tension.

La part du réseau aérien continue de décroître

La longueur du réseau aérien en basse tension baisse régulièrement d'environ 5 % par an, passant de 1 270 km en 2008 à 1 034 km en 2012 (contre 1 093 en 2011).

L'année 2012 marque la fin de l'enfouissement du réseau sur toiture.

Des investissements en progression

Les investissements ont augmenté de 3 % en 2012, pour atteindre les 92 millions d'euros.

Toutefois, on peut remarquer un certain ralentissement par rapport aux années 2010 (12 %) et 2011 (17 %).

Les 92 millions d'euros sont des investissements bruts ; ERDF n'indique pas les investissements faits par les collectivités (raccordement de nouveaux bâtiments) qui viennent en déduction du montant indiqué par ERDF.

Un temps de coupure moyen en nette augmentation

La durée moyenne de coupure s'est dégradée en 2012 (33,6 minutes contre 28 minutes en 2011). Ces incidents sont souvent liés à des défaillances d'ouvrages de réseau non renouvelés. En parallèle, on observe que les coupures pour travaux restent très importantes.

Il y a eu plusieurs coupures significatives en 2012 dont les plus significatifs ont concernés :

- 17 433 usagers d'Arcueil et Montrouge affectés par une coupure de 204 minutes (incident dans un poste source) ;
- 14 882 usagers (Arcueil, Gentilly, Montrouge) coupés 96 minutes (incident dans un poste source) ;
- 5 154 usagers de Choisy-le-Roi, Thiais et Vitry-sur-Seine coupés plus de 8 heures en raison d'une défaillance de transformateur ;
- 8 024 usagers d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, de Villejuif, et Vitry-sur-Seine ont été coupés pendant 3 heures.

Un vieillissement du réseau qui se poursuit

On constate qu'un tiers du réseau en moyenne tension a plus de 30 ans et près des deux tiers a plus de 20 ans.

Le renouvellement du réseau en moyenne tension est insuffisant pour enrayer son vieillissement régulier et constant.

Plus de 40 % des postes de distribution ont plus de 40 ans et près des deux tiers a plus de 30 ans.

Il faut rappeler qu'ERDF a modifié la durée de vie d'amortissement de ces postes en 2007, la passant de 30 à 45 ans.

40 % du réseau basse tension a plus de 40 ans.

La convention de partenariat : un outil pour financer les travaux des communes

16,1 millions ont été votés en 2012 pour financer 217 dossiers présentés par les collectivités concernant à 90 %, l'enfouissement des réseaux et des travaux de maîtrise de l'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux.

Enfouissement des réseaux : une priorité d'ici 2019

53 km ont été enfouis en 2012 et il reste 5 ans pour enfouir 1 034 km de réseaux aériens et profiter des financements prévus par le contrat de concession et la convention de partenariat.

Sur le réseau fil nu, l'enfouissement est pris en charge financièrement par le SIPPEREC à hauteur de 60 % et par ERDF pour 40 %.

1.2 La fourniture d'électricité

Baisse du nombre d'usagers et de la consommation

Le nombre d'usagers aux tarifs réglementés de vente est de 1 598 725 (contre 1 604 398 en 2011).

Un nombre de réclamations en forte hausse

En 2012, 32 158 réclamations ont été recensées (25 421 en 2011) soit une hausse de 26,5 %.

Les tarifs sociaux et la précarité énergétique sur le territoire de la concession

EDF fait état de 68 460 foyers bénéficiant du tarif de première nécessité (TPN) (31 769 en 2011 et 29 560 en 2010). Cette augmentation est la conséquence de la mise en place de l'automatisme.

EDF a contribué à hauteur de 2,2 millions d'euros au titre du fonds de solidarité logement : 22 055 foyers ont bénéficié d'une aide du FSL en 2012 pour un montant moyen de 120 euros.

14 587 personnes en difficultés de paiement ont été alimentées par le SMI (système de maintien d'énergie, limité à 1 kVA avant la coupure) contre 17 532 en 2011.
L'électricité a été coupée chez 8 486 foyers contre 7 286 foyers en 2011 et 5 222 en 2010.
Ce chiffre a plus que doublé en cinq ans.

Le Fond social précarité et efficacité énergétique

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le SIPPEREC et EDF, il a été mis en place un fonds social pour aider les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les villes à intervenir auprès des populations les plus fragilisées (financement des factures impayées, d'ampoules basse consommation et LED, de diagnostics thermiques des logements, aide au financement des travaux de rénovation thermique, actions de sensibilisation et de communication etc.).
60 collectivités ont fait appel à ce fonds pour l'aide au paiement des factures d'électricité d'EDF des usagers démunis.

2. Les autres services proposés par le SIPPEREC en lien avec la compétence Electricité

Le syndicat propose également des prestations de services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et garantir leurs recettes.

Conseil et accompagnement des collectivités et aménageurs pour maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique de nouveaux bâtiments

Le SIPPEREC propose aux communes compétentes en matière d'urbanisme une assistance pour examiner les propositions financières et techniques (PFT) et les devis adressés par ERDF pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.
43 villes ont souscrit à ce service (contre 40 en 2011) et 220 dossiers ont été analysés par le SIPPEREC dont 168 propositions techniques et financières (94 % non conformes) et 52 devis (47 % non conformes).

Le contrôle et la collecte de la taxe communale d'électricité (TLE)

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la TLE s'intitule taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Le syndicat collecte, contrôle et reverse aux communes cette taxe (en 2012, 50,9 millions d'euros ont été reversés aux communes).

Le contrôle des redevances d'occupation du domaine public

En 2012, le montant total de la redevance était de 1,6 million d'euros et 7 nouvelles collectivités ont souscrits à ce service. La convention comprend désormais 70 collectivités signataires.
Des groupements de commandes ont également été mis en place pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets.

Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

Le SIPPEREC fédère un groupement de commandes d'électricité et maîtrise d'énergie rassemblant 151 communes et établissements publics d'Ile-de-France.
Le groupement propose à ses adhérents un outil de suivi et d'analyse des consommations et coûts d'énergie ainsi que des marchés permettant de réaliser diagnostics et audits énergétiques.
Un marché pour la fourniture d'éclairage public a été attribué en 2012.

La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le processus pour obtenir des CEE est long et complexe tandis que les seuils, élevés, sont difficiles à atteindre pour les collectivités. Aussi, le SIPPEREC propose aux collectivités de se regrouper pour fédérer leurs travaux d'économie d'énergie donnant droit à des CEE.
50 communes et offices publics d'habitat ont signé une convention avec le SIPPEREC (contre 39 en 2011).

6 dossiers ont été déposés par le SIPPEREC atteignant au total les 135 GWh cumac.
En 2012, 1 175 euros H.T ont déjà été reversés aux collectivités grâce à la vente du premier dossier CEE.

Le groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique (SIG)

Pour répondre aux besoins des collectivités en termes de SIG, le SIPPEREC a mis en place un groupement de commandes incluant diverses prestations : achat de données et mises à jour, constitution in situ de données sur le terrain, services applicatifs, assistance technique et formation, progiciels géomatiques...

25 collectivités sont déjà adhérentes et les premiers marchés ont été attribués courant 2012.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Denise LEFEVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu la circulaire n°2012-31 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication transmettant le rapport d'activité 2012,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2012,

Vu le compte administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2012,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux émis à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré

_____ DECIDE _____

Article unique De prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2012

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-105

**COMMUNICATION DU
RAPPORT D'ACTIVITE
DU SIFUREP 2012
(SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
FUNERAIRE DE LA
REGION PARISIENNE)**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP 2012
(SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE)**

Madame ALESSANDRINI expose au conseil,

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont la ville du Kremlin-Bicêtre fait partie, fait l'objet d'une communication en conseil municipal.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité pour l'exercice 2012.

Le rapport met en évidence les points suivants :

I - Présentation du SIFUREP

Le SIFUREP, né en 1905, exerce ses compétences auprès de 78 collectivités dont 1 communauté de communes (Châtillon-Montrouge), soit 3 270 526 habitants.

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres mais permet néanmoins aux communes d'assurer un service extérieur directement ou par gestion déléguée. Les familles sont libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

Le contrat de délégation de service extérieur des pompes funèbres a été attribué le 21 juin 2012 par le comité syndical à la Société OGF pour une durée de 6 ans à compter du 01 janvier 2013.

A - Les missions :

A l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles, le SIFUREP s'efforce de répondre aux besoins des familles endeuillées. Améliorer les infrastructures, maîtriser les prix, accompagner et conseiller les collectivités dans l'application des règlements, autant d'objectifs qui permettent d'améliorer l'offre de service public.

✓ Le SIFUREP gère et contrôle 7 contrats de délégation de service public.

* le service extérieur de Pompes Funèbres

* la gestion de 4 crématoriums

* la gestion de 2 chambres funéraires

✓ Assurer conseil et assistance juridique aux communes adhérentes,

✓ Accompagner les villes pour améliorer leurs réflexions sur la place des cimetières,

✓ Proposer des marchés de services, fournitures et travaux en matière funéraire suite à la création en 2012 d'une centrale d'achat.

Depuis 2010 le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

B - Les instances du syndicat

Depuis juin 2011, Carinne Juste, Maire de Villetaneuse, Présidente du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles est la Présidente du SIFUREP.

2 commissions thématiques associent les délégués des villes adhérentes.

✓ « *Communication* » chargée d'étudier les différents outils de communication mis en place par le Syndicat (guide des obsèques, site Internet, site extranet...)

✓ « *Etudes cimetières* » traitant de l'évolution des cimetières communaux et intercommunaux.

La participation des associations d'usagers aux commissions consultatives des services publics locaux permet d'examiner les rapports d'activités des concessionnaires.

C – Les temps forts de l'année 2012

- ✓ Deux nouvelles adhésions : les communes de Sceaux et de La Queue-en-Brie.
- ✓ De nombreuses rencontres ont lieu toute l'année pour informer les adhérents de l'évolution du syndicat : création d'une « centrale d'achat » pour faire connaître les évolutions réglementaires.
- ✓ Les résultats de l'enquête annuelle sur les tarifs 2012 sont consultables sur le site internet SIFUREP.
- ✓ Madame la Présidente ainsi que 5 grands syndicats urbains (SIPPEREC – SIGEIF – SEDIF – SYCTOM – SIAAP) proposent au syndicat d'études « Paris Métropole » d'apporter leur contribution à la préparation des débats parlementaires. Cela peut apporter ainsi une contribution active à la réflexion et aux partages d'expertises pour faire émerger une dynamique d'échange et de propositions répondant à leurs missions de service public.
- ✓ Depuis deux ans, le SIFUREP assure la gestion de l'administration, des ressources humaines et des finances du cimetière des Joncherolles. Ainsi, ce syndicat intercommunal a fait procéder à de vastes travaux d'aménagements : nouvelle entrée, salon d'accueil au funérarium, réhabilitation des espaces verts.

D – Conseiller et assister les services d'état-civil et les familles

Le syndicat se tient à disposition des communes adhérentes pour toutes questions portant sur la législation funéraire et les contrats de délégation de service public.

Il procède à des enquêtes sur les tarifs des cimetières. Les résultats sont téléchargeables sur le site internet du syndicat : www.sifurep.com.

1 - L'information aux services d'état-civil :

- informer les familles de l'existence du contrat de délégation assurant une qualité de service et des prix garantis et contrôlés,
- remettre aux familles le « Guide des Obsèques »,
- informer de la gratuité des obsèques pour les enfants de – 1 an,
- informer d'une remise de 50 % sur une partie des frais d'obsèques pour les – 16 ans,
- prise en charge des frais d'obsèques pour les personnes dépourvues de ressources,

2 – Que faire pour procéder à une crémation :

- informer les familles de l'existence de crématoriums SIFUREP
- possibilité de disperser les cendres des défunts sur place à l'issue de la crémation,
- possibilité sur certain site d'inhumer les urnes (cavurnes ou columbarium)
- possibilité de déposer l'urne 1 an au crématorium, dont 3 mois gratuit.

3 – Le Guide des Obsèques :

- conçu et réalisé par le SIFUREP, la version publiée en avril 2013 a été actualisée en fonction de l'évolution récente de la législation
- a – un modèle de devis conforme à l'arrêté du 23 août 2010
- b – un lexique distinguant les différentes prestations pour aider les familles.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des familles mais également sur le site internet du syndicat : www.sifurep.com.

E – Valoriser et mieux gérer les cimetières

Le SIFUREP élargit ses activités : « les cimetières » - « la centrale d'achat »

Grâce au changement de statut, le syndicat acquiert la compétence optionnelle « cimetière ». Les collectivités peuvent transférer au SIFUREP la création, l'agrandissement et/ou la gestion de leur cimetière.

Une centrale d'achat a été mise en place, elle permet de mutualiser l'achat dans le domaine funéraire. Le SIFUREP assure ainsi la passation et la signature des marchés de service, à charge de l'adhérent d'assurer l'exécution du marché : 15 communes sont déjà adhérentes.

Deux consultations :

- 3 lots pour les reprises administratives de sépultures attribués à la Société Rebillon
- 1 lot pour les études pré-opérationnelles d'aménagement de cimetière attribué à la société Composante Urbaine.

Un modèle de dossier de consultation des entreprises concernant la crémation des restes des corps exhumés est à disposition des adhérents et peut être adapté en fonction de leurs besoins. D'autres marchés sont envisageables en fonction des demandes des adhérents.

Les avantages :

- une expertise mutualisée, un gain de temps et de moyens, un conseil juridique et technique...

L'adhésion à la centrale d'achat nécessite une délibération de l'assemblée délibérante et la signature de la convention d'adhésion. Participation financière de 900 € par an et 450 € par marché passé.

F – Un nouveau contrat de délégation pour le service extérieur de pompes funèbres

Le SIFUREP contrôle la qualité des services et négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et un service public funéraire de qualité.

En septembre 2012, le cabinet COGEM Conseil a procédé à des contrôles administratifs et réglementaires, ainsi que des contrôles sur le terrain et en agence, les bilans sont satisfaisants. La volonté est aujourd'hui de renouveler annuellement cette expérience.

Le délégataire OGF a vu sa convention pour le service extérieur de Pompes Funèbres renouvelé pour 6 ans à compter du 01 janvier 2013. Les familles gardent le libre choix de l'entreprise funéraire conformément à la loi du 8 janvier 1993.

Les avantages pour les familles et les collectivités adhérentes :

- ✓ Un engagement contractuel qui permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif de 1 640 € pour l'année 2013. Les familles peuvent comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.
- ✓ Le délégataire prend en charge la totalité des frais d'obsèques pour les enfants de moins d'un an et pratique des conditions financières préférentielles pour les enfants de moins de 16 ans.
- ✓ Le tarif général spécifique est en moyenne inférieur de 6 % à celui constaté sur l'ensemble du territoire syndical.
- ✓ Le délégataire prend en charge les obsèques des personnes dépourvues de ressources sur le territoire des communes adhérentes.

OGF peut être sollicité 24h/24h et 7j/7j pour procéder à tout enlèvement des corps sur la voie publique et au transport en chambre funéraire.

II - Stabilité de l'activité

- ✓ Légère augmentation du taux de mortalité en Ile-de-France. Pour 2012, on note 3,2 % d'augmentation contre seulement 2,5 % au niveau national.
- ✓ Le taux de crémation a progressé en Ile-de-France de 5 % par rapport à 2011.
- ✓ Le taux de crémation en Ile-de-France reste inférieur au taux national, 29 % des décès contre 33,22%.
- ✓ Stabilité de l'activité Pompes Funèbres avec - 0,3 % du nombre de services contractuels (obsèques de jeunes enfants, personnes dépourvues de ressources...), ce qui représente 698 services contractuels en 2012 contre 700 en 2011. Le Val-de-Marne totalise 337 convois.

Le périmètre d'activité s'est étendu en 2012 suite aux adhésions des communes de Sceaux et de La Queue en Brie. La commune du Blanc-Mesnil est en cours d'adhésion.

Le nombre d'obsèques augmente de 1,6 % pour les enfants de – 1 an et de 77,8 % pour les jeunes de 1 à 12 ans. Les personnes dépourvues de ressources représentent 247 convois, soit une augmentation de + 18,75 %.

La démarche de certification engagée depuis 2009 a engendré en 2012 de nombreux travaux dans 9 agences, l'ouverture de 2 agences à Fontenay-aux-Roses et Le Plessis-Robinson, contre 1 fermeture d'agence à Gentilly, supplée par Le Kremlin-Bicêtre.

Les enquêtes de satisfaction envoyées aux familles connaissent un taux de retour de 42,9 % au niveau national. Le Val-de-Marne voit son indice qualité diminué de – 1759 points.

La démarche qualité continue son évolution avec un référentiel de certification de service, des visites mystère sont organisées dans les agences et lors de cérémonies.

III - Les équipements de proximité au service des familles

✓ 4 crématoriums :

Le SIFUREP a en charge le contrôle de l'activité des 4 délégataires. Sans financement public, les familles peuvent bénéficier d'équipements de proximité et d'un service funéraire de qualité.

Chaque délégataire assure la construction, l'aménagement et l'exploitation de l'équipement. Il doit rendre compte de son activité au SIFUREP et garantir la continuité de service public.

Un temps de mémoire est organisé en période de Toussaint sur chaque site, il permet aux familles qui le désirent, de se recueillir ou d'échanger avec les représentants sur place.

Les travaux de mise aux normes pour garantir le seuil maximum de rejet de polluant dans l'atmosphère, imposés par l'arrêté du 28 janvier 2010, obligent la signature d'avenants pour financer leur coût.

Crématorium de :	Contrat prolongé jusqu'au :	Impact sur les tarifs
- Clamart	31 janvier 2031	augmentation
- Arcueil	30 octobre 2021	néant
- Nanterre	27 juin 2023	augmentation
- Champigny	/	augmentation

	Nanterre	Arcueil	Clamart	Champigny
X année d'exploitation	13 ^{ème} année	10 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
% par rapport à 2011	+ 2,9 %	+ 0,7 %	- 1,2 %	+ 3,80 %
Position en IDF	3 ^{ème} place	7 ^{ème} place	8 ^{ème} place	5 ^{ème} place
Effectifs	4 tps plein	3 tps plein 2 tps partiel	1 tps plein 2 tps partiel	/
Temps de mémoire	01 novembre 2012	17 novembre 2012	10 novembre 2012	01 novembre 2012
Total recettes	834 657 €	657 870 €	616 626 €	861 300 €
Résultat net	218 813 €	46 538 €	97 981 €	54 000 €

Les délégataires s'engagent à reverser l'intégralité des fonds obtenus par la récupération des métaux résultants des crémations à la Fondation de France engagée à soutenir les réseaux associatifs d'aide aux endeuillés...

✓ 2 chambres funéraires :

✓ Nanterre (92)

✓ contrat entrée en vigueur en 2007

✓ pour 22 ans

✓ 1 362 admissions (+ 1,6)

Chiffre d'affaires : 416 438 €

Résultat net : 10 340 €

✓ Montreuil-sous-Bois (93)

✓ contrat entrée en vigueur en 2007

✓ pour 22 ans

✓ 710 admissions (+ 1,6)

Chiffre d'affaires : 274 832 €

Résultat net : 45 885€

Depuis l'arrêté du 23 août 2010, les tarifs doivent être sous forme forfaitaire. Les prestations d'admission jusqu'alors calculés en fonction de la durée du séjour seront dorénavant calculées sur la base d'un tarif moyen appliqué sans limite de durée.

IV - Bilan comptable – Année 2012

Les recettes : 876 471 €

Les dépenses : 838 786 €

Les recettes de fonctionnement sont de 825 519 €, elles sont constituées des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation, de la cotisation des communes adhérentes et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les 50 952 € de recettes sont constituées par les amortissements, l'excédent de l'exercice précédent et le fonds de compensation pour la TVA.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 808 355 € réparties comme suit :

✓ charges générales 261 356 €

✓ charges de personnel 341 037 €

✓ charges de gestion courante 110 741 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 30 431 €.

V - Conclusion

Le SIFUREP offre à ces 78 collectivités adhérentes, un savoir faire juridique, technique et financier, ainsi qu'une expérience du service public funéraire.

Les frais d'obsèques deviennent un sujet sensible pour les familles. Aujourd'hui, le service contractuel doit être mieux expliqué et plus utilisé, le SIFUREP met à disposition le Guide des Obsèques qui doit être consultable par tous.

La centrale d'achats offre aux adhérents, la possibilité d'optimiser la gestion de leur cimetière. Deux premiers marchés concernent la reprise administrative de sépultures et les études pré-opérationnelles d'aménagement.

Les compétences du SIFUREP en matière de cimetière s'ouvrent aux collectivités grâce à la modification des statuts.

Après avoir entendu l'exposé de Rose ALESSANDRINI,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,
Vu le rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2012,
Vu le compte administratif arrêté par le SIFUREP pour l'année 2012,
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux émis à l'unanimité,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

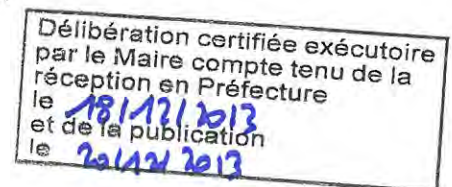
DECIDE

Article unique

De prendre acte du bilan d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2012.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Pr. le Maire
Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-106

**COMMUNICATION DU
RAPPORT D'ACTIVITE
DU DELEGATAIRE DES
MARCHES FORAINS, LA
SOCIETE SOMAREP :
RAPPORT ANNUEL
2011**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE DES
MARCHES FORAINS, LA SOCIETE SOMAREP : RAPPORT ANNUEL 2011**

Madame POISAT expose au conseil,

Le Conseil Municipal a approuvé, le 20 décembre 2007, le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville de la société SOMAREP, 3, rue Bassano – 75116 PARIS, sous forme d'un contrat d'affermage, pour une durée de cinq ans du 1^{er} février 2008 au 31 janvier 2013. Par délibération du 18 décembre 2012, le contrat d'affermage a été renouvelé pour une durée de sept ans, du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2020.

Comme la loi le prévoit, le délégataire des marchés forains, la société SOMAREP, doit transmettre chaque année son rapport d'activité pour l'année écoulée.

Le rapport d'activité pour l'année 2011 établit un compte-rendu technique et un compte-rendu financier du marché forain.

Le rapport rappelle que le marché a été déplacé avenue Eugène Thomas, en juillet 2011 pour le pôle alimentaire, puis en octobre 2011 pour le pôle manufacturé, en raison des travaux de requalification de l'avenue de Fontainebleau. Les jours de marché sont restés inchangés : mardi, jeudi et dimanche.

Le rapport d'activité indique que la clientèle provient du Kremlin-Bicêtre mais aussi des communes avoisinantes grâce à une bonne desserte en transports en commun.

Le bilan financier enregistre une baisse du chiffre d'affaires par rapport à 2010 en raison d'une diminution du nombre de commerçants et du linéaire octroyé.

Les recettes pour l'année 2011 représentent un total de 300 256 € (contre 316 618 € en 2010).

Les dépenses sont restées stables avec néanmoins une augmentation de quelques postes énoncés ci-après :

- Vêtements de travail, établis par site en 2011, inclus dans les frais de siège auparavant ;
- Assurances, changement de calcul de répartition, prenant en compte la responsabilité civile d'ores et là ;
- Impôt (foncier/TP), calculé par site de la CVAE (contribution de la valeur ajoutée des entreprises) et non plus globalisé.

Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat net de 13 272 € pour l'année 2011.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Carole POISAT,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

_____ DECIDE _____

Article unique De prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2011 de la société SOMAREP.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 18/12/2013
et de la publication
le 20/12/2012

Pr. le Maire
l'Adjoint délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-107

**COMMUNICATION DU
RAPPORT D'ACTIVITE
DU DELEGATAIRE DES
MARCHES FORAINS,
SOCIETE SOMAREP :
RAPPORT ANNUEL
2012**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE DES
MARCHES FORAINS, SOCIETE SOMAREP : RAPPORT ANNUEL 2012**

Madame POISAT expose au conseil,

Le Conseil municipal a approuvé le 20 décembre 2007 le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville de la société SOMAREP, 3, rue Bassano – 75116 PARIS, sous forme d'un contrat d'affermage, pour une durée de cinq ans, du 1^{er} février 2008 au 31 janvier 2013. Par délibération du 18 décembre 2012, le contrat d'affermage a été renouvelé pour une durée de sept ans, du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2020.

Comme la loi le prévoit, le délégataire des marchés forains, la société SOMAREP, doit transmettre chaque année son rapport d'activité pour l'année écoulée.

Le rapport d'activité pour l'année 2012 établit un compte-rendu technique et un compte-rendu financier du marché forain.

Le marché bénéficie d'une partie semi couverte avec des barnums où l'on retrouve une offre à dominante alimentaire. De l'autre côté de l'avenue, c'est l'équipement de la personne qui prédomine.

Deux grandes animations ont été organisées en 2012 avec les commerçants : une animation pour la fête des mères avec l'offre de fleurs sur le marché (3 juin 2012) ; une animation pour Noël avec l'offre de jouets, un sculpteur de ballons et une maquilleuse pour enfants (23 décembre 2012).

Le personnel affecté sur le marché est composé de placiers, monteurs, balayeurs et chauffeur. La masse salariale a représenté 54 831 € en 2012.

Les recettes pour l'année 2012 représentent un total de 246 633 € (contre 300 256 € en 2011). Néanmoins, les dépenses (prestation pour les déchets, matériel d'entretien, salaires, redevances) ont également diminué. Le compte d'exploitation fait donc apparaître un résultat net de 16 533 € pour l'année 2012.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Carole POISAT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité de SOMAREP l'année 2012,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux émis à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique De prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2012 de la société SOMAREP.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,

et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT

Pr. le Maire
Adjoint délégué

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 19/12/2013
et de la publication
le 20/12/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-108

**COMMUNICATION DU
RAPPORT D'ACTIVITE
2012 DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE
VAL DE BIEVRE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 29
Représentés..... 6
Absents..... 0**

Le 17 décembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. GIRIER par Mme MATHONNAT
Mme GESTIN par M. TRAORE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme ELMALKI
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Secrétaire de séance : M. CHIALI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

En vertu de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité d'un établissement public de coopération intercommunale doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

La Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre a adressé à la ville du Kremlin-Bicêtre, le 28 novembre 2013, son rapport annuel d'activités pour l'année 2012.

Ce rapport annuel est composé d'un chapitre retraçant l'aménagement de l'espace communautaire en 2012, d'un chapitre concernant le développement économique de l'agglomération, d'un chapitre concernant les services de proximité relevant de la compétence de la communauté d'agglomération de Val de bièvre, d'un chapitre sur la politique de sensibilisation menée en 2012 sur la protection de l'environnement, d'un chapitre sur les équipements nautiques et la saison culturelle 2012, d'un chapitre sur l'organisation et le fonctionnement de la CAVB, et enfin d'un dernier chapitre sur les ressources et les moyens financiers.

En 2012, divers grands projets ont été poursuivis et mis en œuvre. Pour ce qui concerne la ville, on notera les points suivants :

- Poursuite des travaux de l'A6B :

Démarré en 2010, le chantier de couverture sur les communes d'Arcueil, Gentilly et Kremlin-Bicêtre a été en 2012 entièrement consacré aux travaux de réhabilitation des chaussées et aux aménagements de surface. Les voiries ont été rétablies, les plantations d'alignement et plusieurs jardinières ont été mises en place pour agrémenter l'itinéraire. La rénovation complète de l'éclairage public a été effectuée et les principaux carrefours ont été équipés de signalisation tricolore afin de faciliter et d'organiser les échanges. La pose de mobilier urbain complètera l'aménagement en 2013.

- Action foncière :

La convention tripartite EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) – CAVB – Villejuif, signée en mars 2011 porte sur le site de Campus Grand Parc en accompagnement de la ZAC jusqu'à la DUP. En 2012, 8 acquisitions amiables ont été réalisées. Le 26 mars, la CAVB a approuvé un avenant à la convention EPFIF – CAVB – Kremlin-Bicêtre afin d'élargir le périmètre d'intervention du secteur « entrée de ville – Sud-ouest ».

- Réseau Grand Paris Express : localiser les 5 gares du Val de Bièvre

5 gares desserviront le territoire : Arcueil-Cachan, Villejuif-Louis Aragon, la gare d'interconnexion Villejuif-Institut Gustave Roussy (IGR), le Kremlin-Bicêtre-Hôpital et la gare de Chevilly – Trois communes. Une concertation a été engagée avec les élus locaux sur la localisation des futures gares ; des comités de pilotage en ont validé l'implantation et la configuration des accès. A l'automne, une concertation publique a été menée par tronçon.

- Voirie, Eclairage et signalisation :

Aménagement d'un parking à hauteur du carrefour Chastenet de Géry / rue René-Thibert. ; Aménagement de voirie du Général Leclerc et place Jean-Jaurès, afin d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité.

- Equipements nautiques :

La fréquentation générale des équipements est équivalente à celle de 2011. Pour la ville on notera 158 862 entrées en 2012.

- Equipements culturels : Espace Culturel André-Malraux

En 2012, 33 spectacles professionnels ont réunis 9230 spectateurs dont 408 abonnés.

L'ECAM a poursuivi son action en faveur de l'élargissement des publics. L'Équipement a participé, entre autre, à la 3^{ème} édition du « festival Russenko », au « festival Place Aux jeunes Talents », « les Lycéens brûlent les planches », à la semaine des écoles avec notamment des interventions autour de spectacles et d'expositions en milieu scolaire. L'ECAM soutient la création au travers de diverses coproductions, et a accueilli deux compagnies en résidence, la Compagnie Gaby Théâtre / Christophe GUICHET, et le bel après minuit.

Ce rapport est destiné à l'information de l'usager et à la transparence dans la gestion des services publics.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis par voie dématérialisée pour la présente séance du conseil municipal. Ce même document est également tenu à votre disposition sur le site internet : <http://www.agglo-valdebievre.fr/>

C'est pourquoi je vous propose de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre pour l'année 2012.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activité 2012 de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

_____ DECIDE _____

Article unique De prendre acte de la communication du rapport d'activité 2012 de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Christian RAOULT



Délibération certifiée exécutoire
par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture
le 12/12/2013
et de la publication
le 22/12/2013

Pr. le
l'Adjoint délégué